Parti Socialiste
Assemblée générale des élus Socialistes
Suresnes - dimanche 16 janvier 1972

Sommaire

Le président (Robert Pontillon) 1
Pierre Mauroy 4
Georges Fillioud 11
Arthur Notebart (Nord) 14
André Delelis 15
Derome 20
Le président (Gaston Defferre) 22
Rougeron (Allier) 23
Haesebroeck (Nord) 24
Roynette (Seine-et-Marne) 25
Moulin (Loire) 26
Roger Quilliot (Puy de Dôme) 26
François Mitterrand 28
Bayou (Hérault) 29
Jourdan 30
Le président (Robert Pontillon) 31
Maurice Pic 32
Arthur Notebart 38

(Matinée)

La séance est ouverte sous la présidence de Robert Pontillon, assisté de Quilliot, Puy de Dôme, Alibert, Vendée.

Le président (Robert Pontillon)
Mes chers camarades, par une heureuse rencontre du sort, et aussi sans doute de l'organisation, cette assemblée constitutive des élus Socialistes se situe dans une commune qui depuis cinquante ans déjà tient une place importante, et je crois honorable, dans l'histoire du Socialisme principal.
Suresnes, c'est peut-être dans le folklore le "petit bleu" de la chanson, la complainte des ponts de Paris, mais c'est surtout et d'abord Henri Sellier, Henri Sellier, hygiéniste, urbaniste, planificateur, bâtisseur et promoteur du Socialisme municipal, et initiateur de la coopération intercommunale.
Ce n'est pas céder à la tentation des évocations complaisantes que de s'arrêter un instant, dans cette introduction générale, sur l'homme et son message pour ce qu'ils portent encore en eux d'enseignement et de témoignage.
Quand Henri Sellier arriva à Puteaux vers 1910, il fut frappé et révolté devoir quelles étaient alors les conditions de vie des ouvriers dans ce secteur : des

Fondation Jean-Jaurès

logements insalubres, menaçant ruine, agglomérés autour des implantations industrielles qui bordaient la Seine, et où le taux de maladie et de mortalité était considérable.
Dès lors, Sellier n'eut plus qu'une pensée et qu'une obsession : combattre la discrimination et l'inégalité sociale, et introduire dans la condition ouvrière des éléments de bien-être et de confort que le régime bourgeois réservait à ses seuls privilégiés.
Car pour Sellier, le Socialisme n'était ni une abstraction ni une anticipation lointaine, à laquelle on se réfère comme à un rêve, dont la réalisation se confond avec les félicités extra-terrestres. Il voulait le bonheur immédiat et sensible. C'est ce qui le conduisit à choisir comme terrain de son combat Socialiste le sort de l'homme dans la cité. Là était le concret, là était le possible.
Son mérite historique restera d'avoir démontré ici, à Suresnes, que la cité juste et fraternelle que la charte Socialiste de 1905 promettait aux travailleurs de ce pays pouvait être, incomplètement, imparfaitement, certes, mais dans une mesure appréciable toutefois, réalisée au niveau de solutions communales. En cela, il était fidèle à la pensée tutélaire d'Edouard Vaillant, qui disait : "au lieu de nous abstraire de la réalité sociale vivante, il faut y entrer activement ; au lieu d'attendre les résultats politiques inévitables du progrès, de la transformation économique, il faut non seulement suivre, mais précéder aussi cette transformation".
Je pense aujourd'hui, camarades, et croyez bien que ce n'est pas simplement là un propos de circonstance, que l'exemple que peut, que doit nous inspirer encoure aujourd'hui l'œuvre de Sellier est précisément dans cette prise de conscience nouvelle des formes nouvelles de l'aliénation de la société industrielle, en particulier au niveau des villes et des communes.
Ce sont-là, n'est-ce pas, les objectifs et les motivations profondes de notre rassemblement national d'aujourd'hui. De partout monte, sourde, confuse, anarchique parfois la revendication nouvelle du droit à la ville et dans le même temps, souvent, trop souvent, c'est la Gauche qui est en procès, notre défaillance ou notre silence qui sont mis en cause.
Quand Philippe de Saint-Marc, qui n'est pas des nôtres, que je sache, nous reproche d'avoir jusqu'ici méconnu les problèmes posés par l'accès aux richesses de la nature, et d'ignorer cette nouvelle forme d'aliénation, je pense qu'il a raison et que nous devons en tenir compte aussi.
Quand Henri Lefèvre exalte un vaste programme urbain qui serait aussi un projet de transformation de la quotidienneté, et qui n'aurait plus aucun rapport ni avec l'urbanisme répressif et banal, ni avec l'aménagement contraignant du territoire, c'est la première vérité politique qu'il souhaite voir revendiquer dans ce qui reste, dit-il, de la Gauche française pour la renouveler. Et je pense qu'à cet appel nous nous devons d'apporter une réponse qui soit autre chose que la simple réduction de l'urbain au logement, aux équipements à la suppression de la T.V.A. ou à la réforme nécessaire de la fiscalité locale.
Et enfin quand s'exprime dans un ouvrage remarquable la revendication de socialiser la nature, c'est aujourd'hui à l'extérieur du mouvement Socialiste

qu'elle prend naissance.
Certes, notre première obligation aujourd'hui, elle est de faire sortir de ce rassemblement national des élus Socialistes une structure nouvelle, et qu'elle soit raisonnable dans ses ambitions, audacieuse et moderne dans l'expression de son programme et de ses revendications.
Il nous faut intégrer davantage le progrès, la vie, la recherche scientifique, la conquête de la biologie et de l'électronique à notre démarche si nous voulons rester autre chose qu'un cercle ésotérique.
Certes nous savons bien, camarades, que la révolution urbaine ne peut pas par elle-même absorber la totalité du combat Socialiste. Nous avons bien conscience en effet que la signification et l'utilisation de la structure même de la cité ne peuvent changer que si la structure socio-économique qui lui a donné naissance évolue elle-même et se transforme finalement. Mais nous sommes dans un monde en mutation rapide dont il nous faut à notre tour, pour nos objectifs spécifiques nous approprier les conquêtes et asservir les outils nouveaux qu'elles font naître.
Le développement extraordinaire des communications qui est en cours va inévitablement engendrer une société amalgamée dont presque tous les membres auront entre eux un contact audio-visuel permanent. Ainsi s'élargiront à des dimensions inconnues à ce jour les possibilités d'une conduite consciente, et par-là même augmenteront les désirs de choisir, d'effectuer les changements, de les diriger, de nos populations, c'est-à-dire que finalement s'accroîtront les potentialités d'une démocratie de participation.
Comment dès lors de ne pas pressentir les chances et les possibilités, mais aussi nous préparer aux problèmes nouveaux que ces bouleversements technologiques vont provoquer dans nos comportements individuels, et par suite entraîner dans ces foyers de la vie collective que sont nos cités ? Pourquoi dès lors ne pas en intégrer la promesse, le développement, les contraintes aussi dans notre démarche Socialiste ?
L'apport de ces conquêtes technologiques à la démocratie locale n'est certes pas facilement mesurable. Mais il dépend de nous qu'elles viennent renforcer les formes locales de gouvernement et que les responsabilités assumées aujourd'hui encore par les échelons centraux de l'état puissent être facilement dévolues aux collectivités locales.
Futurisme, utopie, imagination, délire technocratique diront certains. Mais non, seulement réalisme, camarades. Regardons autour de nous. Regardons le Parti Communiste dont la soixantaine de mairies déjà équipées d'ordinateurs voient leurs efforts, leurs charges partiellement, leurs problèmes en tout cas pris en compte et encadrés par la SOGIR : Société de Gestion d'Informatique Rationnelle. Ce n'est pas le fait du hasard. Ignorons-nous, par hypothèse, que l'asservissement de nos communes à la tutelle envahissante du pourvoir central ne résulte pas seulement de la tradition centralisatrice de notre pays, mais aussi de circonstances nouvelles comme l'insuffisance des moyens d'information au niveau des collectivités locales ? Les rendre demain détentrices, maîtresses de ces moyens dont l'Etat a besoin, c'est aussi rétablir l'équilibre et la parité du

dialogue.
Dès lors la commune redevient majeure, car elle dispose des moyens de prendre en main son propre avenir, et peut prendre son autonomie de décision et d'action. Elle échappe désormais, pour partie du moins, à la tutelle technique de l'administration centrale, des directions d'équipement, des ponts et chaussées et du génie rural.
Mais les élus locaux peuvent encore s'y refuser ou s'y soustraire. Mais qu'ils sachent que s'ils abandonnent aussi à l'Etat les initiatives inévitables dans ce domaine, ils risquent d'y perdre un peu plus que leur indépendance.
Je n'ai pas, ce disent, camarades, l'outrecuidance à la vanité d'anticiper sur notre programme. J'ai simplement voulu suggérer quelques axes nouveaux de réflexions à ce Parti nouveau dont le crédit croit précisément parce que sa démarche comme ses méthodes se sont rénovées.
Demain le bonheur et la liberté dans la ville, c'est un peu aussi tout cela pour nous. Nous avons été hier à l'avant-garde du progrès municipal, de la conquête ouvrière des cités, de la socialisation de certains modes de gestion, tâchons partout où la ville nouvelle nous appelle de rester des élus fidèles à l'invitation de ce panneau : "une cité heureuse pour des hommes libres". C'est que le vœu que je formule en ouvrant maintenant nos travaux.
(Applaudissements)
Camarades, dans vos dossiers vous avez trouvé des propositions d'ordre du jour. Je voudrais tout de suite savoir si cet ordre du jour appelle des observations.
S'il n'en appelle pas, nous le considérons comme adopté.
Je vous propose maintenant de désigner la Commission de vérification des mandats, et nous proposons pour cette Commission les noms de nos camarades :
Fatoux, Pas-de-Calais,
Weygand, Bouches-du-Rhône,
Elbroux, Nord,
Guibert, Vaucluse,
Vaillant, Val d'Oise,
Fajardie, Cher.
Pas d'opposition, adopté.
Cette Commission se réunira à 11 heures 15 dans une salle à la diligence de Roger Fajardie.
Camarades, je donne maintenant la parole pour la présentation du rapport général sur le rôle de la fédération des élus Socialistes à Pierre Mauroy, Secrétaire à la coordination du Parti.

Pierre Mauroy
Mes chers camarades, un nouveau Parti Socialiste et né à Epinay sous le signe de la continuité et du renouvellement, et depuis juin dernier nous reconstituons les associations et les organisations qui sont autour du Parti.
Aujourd'hui c'est l'assemblée constitutive de la Fédération nationale des élus Socialistes, et nous vous remercions d'être si nombreux à participer à cette assemblée.

Fondation Jean Jaurès

C’est le signe évident de notre volonté de constituer une fédération puissante, une fédération efficace des élus Socialistes.
Nous avons travaillé à ce rassemblement avec Georges Fillioud, sur mandat du Comité directeur, et je dois dire avec le concours à la fois de camarades qui animaient la précédente fédération des élus Socialistes, et de nouveaux élus. Je dois remercier Maurice Pic qui nous a apporté le bénéfice de son expérience, je dois également remercier Gaston Deferre qui est président du groupe parlementaire à l’Assemblée Nationale, ainsi qu’Antoine Courrière, qui s’excuse de ne pouvoir être là aujourd’hui, en même temps qu’Arthur Notebart qui est chargé en quelques sorte de la navette entre les assemblées et le Bureau exécutif.
Cette Commission comprenait également plusieurs de membres, plusieurs camarades désignés par le Comité directeur. Je tiens à les citer : André Boulloche, Georges Vaillant, Léon Patou, Georges Fillioud, Claude Fuzier, André Labarrère, André Lafort, Louis Mermaz, Arthur Notebart, Maurice Pic, Jacques Piette, Robert Pontillon, André Rouquier Provost, ainsi bien sûr que nos camarades Gaston Defferre et Antoine Courrière.
Ce sont adjoints à nos travaux les camarades Gaillard, maire de Niort, Noël, maire de Saint-Dié, et Sérusclat.
Il fallait trouver une salle, et je suis sûr d’être votre interprète pour remercier Robert Pontillon de nous accueillir aujourd’hui à Suresnes. Il a parlé tout à l’heure d’Henri Sellier, Robert Pontillon est dans la tradition des grands maires Socialistes à Suresnes, et nous le remercions pour son hospitalité !
(Applaudissements)
Chers camarades, vous avez une triple tâche aujourd’hui. C’est dire que nous avons beaucoup de travail. D’abord c’est l’assemblée constitutive de la fédération des élus Socialistes, il faut par conséquent lui donner un nom, il faut adopter les statuts, il faut que vous désigniez vos responsables. Cela, c’est la tâche indispensable.
En second lieu, sur la loi de fusion nous vous souhaité qu’il y ait un débat, et c’est pourquoi vous avez dans votre ordre du jour un certain nombre d’orateurs prévus, pour que ce soir nous prenions position.
Enfin, et j’insiste, vous savez que le Parti est en train de discuter du programme et de préparer la Convention nationale du 12 mars prochain. Or le Bureau exécutif a décidé qu’en ce qui concerne les problèmes qui relèvent de ce que vous connaissez, c’est-à-dire le problème de la région, il convenait que les élus du Parti donnent leur avis.
C’est pourquoi en Commission tout à l’heure il vous faudra discuter de ce programme du parti. Vos propositions seront transmises au Bureau exécutif, voire au Comité directeur, et seront imbriquées naturellement dans le corps du programme.
Bien entendu c’est beaucoup de travail, nous n’avons qu’une journée, et nous savons que ce soir il nous faut terminer à une heure raisonnable. C’est pourquoi il n’est pas possible d’envisager de pouvoir faire tout ce travail devant une assemblée aussi vaste. Il faut par conséquent user beaucoup du travail en Commission.

Nous avons des salles. Nous vous ferons, au fur et à mesure des débats, des propositions et je suis persuadé qu'on y mettra tous un peu de discipline pour finir ce soir en ayant satisfait notre triple obligations de décisions statutaires en ce qui concerne ta constitution de la fédération des élus, de débat sur la loi de juin dernier et enfin de débat sur le programme du Parti concernant les communes, le département et la région.
Tout à l'heure, vous dessinerez exactement la physionomie que vous voulez donner à cette fédération des élus Socialistes. Peut-être y aura-t-il une discussion sur le point de savoir s'il faut beaucoup l'élargir ou peu l'élargir. Je suis persuadé que, d'abord, elle doit rassembler les élus du Parti, qu'ensuite, sans doute, des dispositions seront prises pour que des élus qui sont sympathisants ou qui sont à nos frontières puissent nous rejoindre, mais je suis sûr que la volonté de tous ceux qui sont ici est d'en faire essentiellement et avant toute la Fédération nationale des élus du Parti Socialiste, autrement dit de faire que cette fédération n'existe que par et pour le Parti.
Alors, conne vous êtes des élus, mais aussi des militants, et certainement des militants avant d'être des élus, je dois très rapidement vous dire qu'ici, dans cette salle, hier, s'est tenue la 1ère Convention nationale du Parti. Cette 1ère Convention nationale avait pour but de contrôler les décisions du Secrétariat, de la direction du Parti.
A l'unanimité, le quitus a été donné à la direction du Parti, ce qui signifie que le Secrétariat, que les organismes centraux du Parti, ont correctement appliqué les décisions du dernier Congrès d'Epinay.
Je dois dire que, tout le long de la journée, se sont succédés à cette tribune des camarades qui sont secrétaires fédéraux, qui sont venus nous parler de leur fédération, qui sont venus nous parler des problèmes du Parti, et quant à nous, nous avons rendu compte des nombreuses activités qui sont celles du Secrétariat. Je crois que s'est dégagée l'impression, qui a été reprise par plusieurs orateurs, que le Parti Socialiste avait, comme on dit maintenant, une image de marque meilleure, qu'il séduisait davantage, bref que nous étions dans la bonne voie.
Dans la bonne voie pourquoi ?
D'abord parce que je crois qu'au lendemain d'Epinay certains s'interrogeaient sur le pluralisme de la majorité du Parti. C'est vrai qu'il y a pluralisme dans la majorité, c'est vrai qu'il y a aussi pluralisme dans la minorité, mais je dois dire qu'en dépit de ce pluralisme c'est un Secrétariat uni qui a présenté ses activités et qu'en définitive cette diversité, sans doute, favorise l'imagination, favorise le mouvement, favorise le bouillonnement, ce qui est sans doute préférable à l'uniformité qui, elle, sclérose le mouvement.
Deuxième constatation de tous ceux qui sont venus à cette tribune, c'est que le Parti Socialiste recrute. Nous avons connu des périodes difficiles, maintenant - et c'est un mouvement général, des jeunes viennent au Parti, des ouvriers viennent au Parti et, a-t-on constaté, des chrétiens, des syndicalistes viennent, à travers tout le pays, au Parti. Nous sommes plus de 80 000 et nous sommes persuadés qu'en 1972 nous pourrons, ensemble, améliorer considérablement le nombre de nos adhérents.

Troisième constatation qui a été faite : le Parti occupe le terrain, il est présent pendant les vacances - vous n'avez pas oublié la lettre du Premier secrétaire au Premier Ministre - il est présent par des manifestations mensuelles - les Rencontres Socialistes qui ont abordé les problèmes ruraux, les problèmes de la culture, les problèmes du tiers-monde - il est présent par de nombreuses manifestations et il souhaite, camarades, être présent à partir du 28 janvier prochain dans la presse, avec un nouvel hebdo que nous voulons lancer, dont vous avez le n°0 sur vos tables, dans vos chemises. Nous souhaitons que ce nouvel hebdo soit un succès à partir du 28 janvier et nous espérons que vous ferez bon accueil à ce journal en vous y abonnant. Dans le courant de l'après-midi, si nous en avons la possibilité - mais nous aurons certainement 4, 5 minutes à consacrer à cet événement que constitue le lancement d'un journal pour le Parti - Claude Estier vous donnera un certain nombre de précisions complémentaires.

Enfin, camarades, ce que j'ajoute à ces constatations, c'est que le Premier secrétaire du Parti Socialiste, à travers tous les sondages dont nous avons connaissance, confirme et améliore sa position privilégiée à Gauche. Il est largement en tête des leaders de la Gauche. On peut peut-être regretter que l'on soit obligé de faire de telles constatations, mais compte tenu du poids, de la puissance des moyens audio-visuels, de la façon dont se présentent maintenant, et vous le savez ni eux qui n'importe qui, les campagnes électorales, compte tenu des moyens utilisés par ceux qui sont au gouvernement et, aussi, des efforts et de l'ardeur que déploient, à gauche, ceux qui sont nos partenaires ou c ceux qui sont nos voisins, vous savez que nous devons être attentifs à cela.

Voilà, chers camarades, ce que je voulais vous dire sur cette Convention nationale.

Après le Congrès d'Epinay, Congrès de l'Unité, Congrès d'un nouveau départ, Congrès d'une nouvelle chance pour le Socialisme, nous avons l'impression, après six lois d'exercice de cette nouvelle direction et après cette Convention nationale, que nous avons un parti plus uni, un parti plus puissant, un parti qui a davantage de cohésion.

Alors, aujourd'hui, nous devons avoir de l'ambition pour ce Parti et créer cette fédération des élus Socialistes, puissante.

Nous avons, dès maintenant, mis à votre disposition un certain nombre d'organismes. Vous comprendrez ma discrétion, je ne veux pas beaucoup insister, mais tout de même je pense que vous jetterez un coup d'œil dans vos chemises sur cette société d'éditions qui a été créée, les Nouvelles éditions de l'An 2000, qui sont à la disposition des municipalités ; nous avons voulu aussi, à côté de ces nouvelles éditions de l'An 2000, créer Urba conseil, et vous avez là un guide des services offerts aux municipalités et associations par Urba conseil. Que ce soit les Nouvelles éditions de l'An 2000 ou que ce soit Urba conseil, ce sont bien entendu des organismes qui sont animés par des Socialistes, qui, par conséquent, relèvent et dépendent du Parti. Je tenais à vous le souligner.

En ce qui concerne cette fédération des élus Socialistes, vous savez que le vrai pouvoir de notre Parti est celui des idées. Le levain du combat que nous menons

contre le pouvoir de l'argent, contre les monopoles, contre le capitalisme, c'est l'imagination et vous savez bien que l'innovation, l'imagination, et n'est pas d'aller retrouver le Socialisme de nos pères dans la France d'hier, mais de faire face sur le plan des municipalités, sur le plan des départements et des régions, aux problèmes de l'An 2000 qui se préparent.
Trop souvent, les Socialistes ont eu à construire des villes nouvelles sans qu'il y ait la définition d'une politique de l'urbanisme. Trop souvent, ils ont eu à faire face aux problèmes nouveaux, par exemple l'automobile qui submerge nos villes et vous savez, l'actualité nous l'apprend, les initiatives qui ont été prises par Gaston Defferre et sa municipalité à Marseille ; avant-hier soir, Arthur Notebart pourrait le dire, c'est la communauté urbaine de Lille qui a refusé au ministre Chalandon la possibilité d'ouvrir une autoroute dans le tissu urbain, en pleine ville. Ce sont les problèmes de Marseille et de Lille, mais, on le sait, ce sont vos problèmes. Eh bien, ces problèmes doivent être, bien sûr, discutés par le Parti, mais doivent être discutés aussi par cette fédération des élus Socialistes où l'on doit confronter les expériences, où l'on doit prendre des décisions sur eux, car ils sont importants et ils conditionnent l'avenir.
C'est dire la grande tâche qui doit être celle de la Fédération nationale des élus Socialistes.
En plus, j'ajoute qu'à côté de l'automobile, qu'à côté de l'urbanisme et de bien d'autres problèmes, vous sentez, à travers vos communes, une espèce de mouvement des citoyens pour participer davantage ; on peut même dire que, pour beaucoup de citoyens - je ne dis pas pour tous, mais pour beaucoup de citoyens - la participation est aujourd'hui la nouvelle dimension de la liberté. Eh bien, organiser l'information dans nos communes, organiser la concertation, organiser la participation, c'est cela qui doit être notre travail aujourd'hui et votre travail demain.
J'ajoute qu'il serait vraiment inconcevable que le Parti Socialiste, qui est le Parti des municipalités, n'ait pas à côté de lui une puissante et grande fédération des élus Socialistes. Par conséquent, je crois que l'obligation stricte pour tous ceux qui sont membres du Parti Socialiste et qui deviennent des élus c'est d'adhérer obligatoirement et de participer aux travaux de cette fédération des élus Socialistes. Sans doute y a-t-il d'autres associations, mais ce ne sont pas les problèmes d'aujourd'hui, ce sont vos problèmes de demain et vous les réglerez le moment venu.
Voilà ce que je voulais dire en ce qui concerne le point n°1, c'est-à-dire la constitution de votre fédération des élus et, tout à l'heure, vous aurez la parole sur l'ensemble de des problèmes.
Sur le point 2, je n'ai rien à dire puisque des orateurs compétents ont été désignés et prendront la parole tout à l'heure.
Je veux maintenant, très rapidement, en ce qui concerne le point 3, c'est-à-dire le programme, vous préciser ceci :
Le programme, c'est-à-dire le document essentiel, avec toutes les options des uns et des autres, a été diffusé aux secrétaires fédéraux jeudi, remis d'ailleurs hier à ceux qui ont participé à la Convention nationale, remis également à nos

Fondation Jean Jaurès

camarades députés et à nos camarades sénateurs et, d'ici une huitaine de jours, 30 000 militants de notre Parti le recevront - je dis 30 000 parce que se sont les 30 000 qui nous ont renvoyé leur volet - et la discussion va s'engager par conséquent dans le Parti. Lors de la Convention nationale du 12 mars, ce document essentiel sera complété par un texte de présentation, par un énoncé des mesures médiates et, aussi, par une fiche technique.

Alors, dans ce corps de programme, dans ce document que vous avez reçu, cane rades sénateurs et députés, vous vous êtes peut-être étonnés de constater qu'il n'y avait rien concernant les communes, les départements et les régions. Eh bien, c'est parce que c'est à vous qu'il appartient de faire des propositions. Par conséquent, tout à l'heure, une Commission devra se réunir pour faire ces propositions qui, transmises au Bureau exécutif, viendront retrouver, si vous voulez, l'ensemble du document concernant le programme.

Je veux simplement mentionner, très rapidement, les idées qui avaient été retenues par la Commission du programme mais se sont des idées indicatives et, je le répète, c'est vous qui devrez faire des propositions au cours de cette journée.

Sous le titre "Rapprocher par la décentralisation le pouvoir des citoyens", l'accent est naturellement mis sur la nécessaire décentralisation.

Au chapitre de la commune, nous voyons : "Revoir et réviser les pouvoirs de tutelle", je crois que tout le monde est d'accord sur ce plan, "Réformer les finances locales", cela paraît indispensable que vous preniez cette tête de chapitre, "Développer la consultation des associations et des groupements de personnes et, de plus, prendre position sur le problème des fusions et les problèmes du syndicalisme au niveau communal", cela, ce sont des problèmes dont vous parlerez tout à l'heure, par conséquent sur lesquels vous prendrez position.

Le département. L'initiative la plus importante qui a été retenue par la Commission du programme était la suivante : le président du Conseil général ou son bureau devrait exercer les fonctions exécutives aux lieux et place du représentant de l'administration centrale. Voilà la proposition dont vous pourrez vous saisir. (Applaudissements) C'est dire donc qu'il serait nécessaire que le préfet cesse d'être le représentant du département pour n'être plus que le représentant de l'Etat. Sur ce point, vous direz ce que vous pensez.

Sur la région, je lis ce qui a été mentionné : "Il ne peut y avoir d'autorité sans contrôle démocratique. D'autre part, il faut en finir avec la confusion organisée par le pouvoir actuel entre la déconcentration qui tend à répartir sur l'ensemble du territoire les fonctions de l'autorité administrative et politique centrale et la décentralisation qui doit développer le pouvoir de décision et de contrôle des Assemblées élues.

"Dans cet esprit et compte tenu de la nécessité de régionaliser de nombreuses fonctions économiques, notamment celle du plan et de l'existence de fonctions administratives au niveau régional, afin de substituer la décentralisation à la déconcentration, il convient que chaque région soit dotée d'institutions propres à partir d'une Assemblée élue au suffrage universel à la proportionnelle. Un

Collection Jean Jaurès

Conseil économique et social représentant aussi les catégories professionnelles et les forces d'animation de la région aura un pouvoir consultatif et le pouvoir exécutif dans la région serait assuré par le président et le bureau... "bureau de l'Assemblée régionale.
"En ce qui concerne les ressources, elles seront constituées par le transfert de tout ou partie de plusieurs impôts importants de l'Etat, aisément localisables, par exemple taxe sur les produits pétroliers, etc.. En outre, une Caisse régionale de Crédit, une agence Foncière, un service régional de l'emploi, un centre régional de l'innovation, donneront à la région les instruments de sa politique. Néanmoins, une péréquation des ressources entre les diverses collectivités sera nécessaire mais les subventions devront être globales, c'est-à-dire sans affectation spéciale.
"Un représentant de l'Etat, qui pourrait être un commissaire de la République, siégera auprès de chaque Assemblée dans chaque région."
Je dois dire qu'en ce qui concerne le nombre des régions, l'accord n'avait pas pu se faire ; par conséquent, sur ce plan-là, il faudra certainement une option - et peut-être des options, d'ailleurs, sur les problèmes dont je viens de vous entretenir - pour savoir si l'on retient 10, 12 grandes régions, qui ont l'avantage de briser les féodalités provinciales, de ne pas nuire à l'unité de l'Etat et qui ont l'inconvénient d'une construction qui peut paraître artificielle alors qu'il existe déjà 21 régions de programme ou, au contraire, 21 régions de programme, qui ont l'inconvénient, bien sûr, de morceler le corps national, de se superposer aux départements, de ne pas établir entre elles un équilibre de région à région, mais qui ont l'avantage d'exister et de multiplier les capitales régionales.
Voilà les options qui ont été posées lors de la discussion à la Commission centrale du programme mais, au cours de la discussion de tout à l'heure, vous pourrez naturellement en ouvrir d'autres et, bien entendu, toutes les propositions qui seront faites par vous, c'est-à-dire par cette assemblée des élus Socialistes, seront ensuite discutées dans les sections et les fédérations et c'est finalement notre Convention nationale du 12 mars prochain qui prendra la décision définitive.
Voilà, chers camarades, ce que je voulais vous dire. Maintenant, je vous souhaite bon travail. Au non du Secrétariat du Parti je tenais à vous adresser le salut du Parti, des organismes centraux du Parti, en souhaitant que, devant une assemblée aussi nombreuse et des camarades qui sont décidés, certainement, à faire une grande fédération des élus Socialistes, on réussisse aujourd'hui à remplir nos objectifs et à permettre à tous de mieux servir, ainsi, le Parti, et de lieux servir le Socialisme.
(Applaudissements)

Le président - Camarades, le second rapport introductif concerne la présentation du projet de statuts.
Je donne la parole, pour ce faire, à Georges Fillioud, Conseiller général de la Drôme.

Georges Fillioud

Camarades, ce projet de statuts que vous avez trouvé dans les chemises relises à l'entrée a été élaboré par le troupe de travail dont Mauroy nous a rappelé, il y a quelques instants, la composition, avec la collaboration très, très précieuse de notre camarade de Marzeau, animateur de l'actuelle fédération des élus Socialistes.

Au fond, ce texte ne vise qu'à la codification, l'établissement des règles de fonctionnement permettant d'atteindre les objectifs tels qu'ils ont été tracés par Mauroy, qui doivent être ceux de la fédération des élus Socialistes, à la condition, bien entendu, que nous en soyons d'accord, mais comment ne serions-nous pas d'accord avec les orientations générales qu'a définies tout à l'heure le Secrétaire national à la coordination ?

Donc, c'est surtout sur une question de méthode qu'il me semble que nous devons nous interroger pour l'examen de ce projet de statuts, car il ne s'agit, bien évidement, que d'un corps de propositions dont nous devons nous saisir pour le codifier, le transformer, le compléter.

Alors, il ne semble qu'une discussion comme celle-ci peut difficilement avoir lieu de manière utile, productive, devant une Assemblée aussi nombreuse, de telle sorte qu'il ne paraît que la meilleure méthode, président, serait que ceux de nos camarades qui ont envie de participer à la rédaction de ces statuts le fassent savoir, que nous nous réunissions en Commission et que ce soit seulement cet après-midi que, sur le rapport de la Commission, nous nous prononcions, ce qui permettra tout de même d'élaguer un certain nombre de difficultés qui ne manqueront pas d'apparaître sur des questions, au fond, d'orientation générale.

Car, vous vous apercevrez dès l'abord en lisant ce projet de statuts, que le problème principal, celui qui posera le plus de questions entre nous, se trouve posé dès l'article premier de ce projet de statuts. C'est, comme le disait Mauroy tout à l'heure, au fond la conception que nous avons de ce que doit être cette fédération des élus, quelle doit être son ouverture.

Chacun d'entre nous, je pense, est d'accord pour considérer que cette fédération doit être ouverte, mais le problème est de savoir jusqu'ou ? Quelles sont les limites d'ouverture à fixer ?

Je pose au fond ce problème en disant : tout le monde considère que la fédération des élus ne doit pas être strictement réservée aux seuls élus du Parti, aux membres du Parti Socialiste, mais est-ce que l'ouverture ainsi admise à la quasi-unanimité doit aller assez loin.

Est-ce que la fédération des élus doit être d'abord essentiellement la fédération des élus du Parti Socialiste, même si l'on admet la participation à cette Fédération nationale d'un certain nombre d'élus proches ou sympathisants, mais non-membres du Parti ou bien au contraire est-ce que nous pensons que cette fédération des élus doit être très largement ouverte tout en établissant bien entendu des règles statutaires juridiques, qui permettent au Parti Socialiste de conserver le contrôle de cet instrument. De telle sorte que cette question se trouve déjà incluse dans le choix-même du titre à donner à cette fédération.

Celui sur lequel nous nous sommes mis d'accord, au sein de ce groupe de

travail, après en avoir débattu, est donc celui qui vous est aujourd'hui proposé : "fédération des élus Socialistes".
Il nous a paru, peut-être pas entre les deux thèses, mais entre les nuances apparaissant au sein de ce groupe de travail, que cette formule à la fois située politiquement de manière suffisante avec le mot Socialiste devait définir ce que devait être à nos yeux cette fédération et indiquer que c'était une fédération ouverte à tous les élus Socialistes, mais qu'elle ne faisait pas une référence précise à l'appartenance au Parti.
Vous savez que le problème qui se trouve ainsi posé est un problème d'une grande importance car vous savez tous aussi que notre organisation politique, notre formation politique est celle qui compte le plus grand nombre d'élus. Cependant, la fédération, l'instrument des élus Socialistes n'est pas suffisamment adapté à sa tâche puisque de très nombreux élus du Parti Socialiste adhèrent à des organisations voisines.
L'un des objectifs principaux qui doit être attaché à cette entreprise de rénovation de la fédération, est de rassembler au sein de cette fédération tous les élus du Parti et d'éviter qu'ils se dispersent dans des organisations voisines qui peuvent être ici ou là, vous le savez bien, concurrentes.
Nous avons donc établi d'abord le titre et immédiatement établi dans quelles conditions on deviendra membre de cette Fédération nationale. Il y a deux catégories : les élus qui sont membres du Parti Socialiste sont, dans ce que nous vous proposons, membres de droit et ils sont astreints de manière obligatoire à respecter les conditions d'adhésion en tendez les conditions principalement de cotisation telles qu'elles seront fixées dans le règlement intérieur que nous n'allons pas élaborer aujourd'hui mais qui sera rédigé au sein de l'organisme national que nous déciderons avant de nous séparer.
Il y a donc les élus membres du Parti, membres de droit de la Fédération nationale et il y a d'autres élus qui ne sont pas membres du Parti Socialiste mais qui peuvent demander leur adhésion. Vous voyez la nuance, ceci permet tout de même d'établir au niveau local fédéral, national, un certain nombre de barrières si nous pensons qu'il est utile, ici ou là, de freiner l'entrée dans cette fédération. Les élus peuvent donc demander leur adhésion; ils ne sont pas je le rappelle membres du Parti Socialiste. Nous leur demandons d'accepter les orientations générales du Socialisme et d'autre part les statuts dont nous sommes en train de discuter.
A l'article 3 des statuts, vous trouvez l'énumération des objectifs qui, selon nous, doivent être ceux de la Fédération nationale des élus Socialistes. Je vous demande d'en prendre connaissance, je pense que ce qui y figure ne fait pas question entre nous mais que peut-être notre groupe de travail a oublié tel ou tel point qui vous paraît important. Bien entendu, il ne s'agit pas d'une énumération limitative, elle peut être complétée autant que vous le souhaiterez.
J'attire votre attention sur le paragraphe 10 parce qu'il répond à ce que je viens de dire il y a un instant, c'est-à-dire l'appartenance à la fédération des élus Socialistes d'un certain nombre d'élus qui ne sont pas membres du Parti. C'est donc fait à leur intention spécialement, mais peut-être ce rappel est-il inutile à la

destination d'un certain nombre d'élus militants du Parti Socialiste.
Donc dans les obligations qui sont faites à cette fédération il y a au paragraphe 10 : "... des thèses du programme Socialiste par le témoignage permanent des élus locaux dans la gestion des collectivités."
Enfin, nous avons prévu, envisagé, la dimension régionale à laquelle Mauroy a fait tout à l'heure allusion. C'est ainsi qu'à l'article 4 nous avons indiqué : "Dans chaque département est constitué une union départementale des élus" et à l'article 5 : "Les unions départementales créeront un organisme de liaison régional qui pourra être constituée en union régionale des élus Socialistes" qui sera chargé des études et de la coordination à l'échelon de la région.
Ceci veut dire que dans un premier temps, nous demandons aux unions départementales de créer un lien entre elles de manière à coordonner ce qui doit être considéré à l'échelon régional, ne serait-ce que les équipements, la programmation du plan, le contrôle de la réalisation du plan, etc. Nous souhaitons, en tout cas c'est ce qu'ont voulu exprimer les rédacteurs de ce texte, que partout où cela sera possible et dès que cela sera possible cet organe de liaison régional devienne très vite une véritable union régionale.
Voilà en ce qui concerne ces différentes options.
Je vous indique, mais là il n'y a aucune espèce d'imagination de tentative de faire oeuvre originale, qu'en ce qui concerne le fonctionnement de cette fédération des élus Socialistes, nous avons et nous vous proposons une responsabilité à 3 niveaux. Il est bien entendu que c'est l'Assemblée que nous représentons aujourd'hui qui doit être maîtresse de l'orientation générale, du fonctionnement et qui doit exercer le contrôle sur la fédération des élus Socialistes. Nous avons dit dans ces statuts, en reprenant d'ailleurs les dispositions anciennes que cette Assemblée dont nous avons également repris le nom, celui de conférence nationale, devrait se réunir au moins une fois tous les deux ans mais pourrait être convoquée dans l'intervalle de ces deux ans en cas de nécessité. Donc c'est l'organe qui est politiquement et sur le plan de l'organisation maître de la Fédération nationale.
Il faut, nous a-t-il semblé, en dessous des échelons d'exécution dans la mesure où ces Congrès ou ces conférences nationales sont espacés, un Conseil national dans lequel doivent se trouver des représentants de toutes les régions de France bien entendu, et pour avoir un organisme plus restreint et par conséquent plus souple, eh bien un bureau comportant un président et un Vice-président, un secrétariat, des secrétaires-adjoints si c'est nécessaire, des trésoriers, bref un organisme assez large au fond, résumant la réalité des fédérations départementales à travers le pays. Cet organisme se réunissant une fois de temps en temps et agissant par délégation de la conférence nationale et puis un organisme plus permanent qui lui pourrait se réunir très fréquemment, qui serait un bureau de 15 à 21 membres.
Telles sont les propositions qui nous sont faites.
J'ajoute, pour un rappel que si les propositions que j'ai faites sont acceptées par la présidence, que je souhaite qu'il n'y ait pas maintenant de discussion générale mais qu'on se réunisse plutôt en Commission d'ici au début de l'après-midi, de

manière à déblayer le terrain, quitte à ce que la Commission présente des options s'il n'y a pas une synthèse entre les positions des uns et des autres.
D'autre part, je rappelle que quels que soient les conditions, le nombre, le mode de fonctionnement des organes dirigeants, il en faudra, je pense que pour organiser sur le plan pratique d'une manière rationnelle sans perdre trop de temps, le scrutin, il convient que ceux d'entre vous qui ont l'intention de présenter leurs candidatures au Conseil national le fassent savoir assez vite. Il appartient à la présidence de fixer la limite du dépôt de ces candidatures.
Merci.

Le président - Camarades, je pense que les suggestions faites par Georges Fillioud sont de bonnes méthodes et c'est la raison pour laquelle nous vous proposons de désigner dès maintenant les membres de la Commission des statuts.

Arthur Notebart - Pour une motion préalable…

Le président - La parole est à Arthur Notebart, député-maire du Nord.

Arthur Notebart (Nord)
Mes chers camarades, je tiens d'abord à vous dire que la proposition du président n'est pas, à mes yeux, une proposition raisonnable.
Je pense que la conférence nationale des élus a mis, avec ambition, beaucoup de questions à son ordre du jour, et que la première question à régler dans une maison comme dans une société, à plus forte raison chez nous, est d'appliquer sur les bases solides l'organisation de celle-ci.
Je ne crois pas alors que l'on puisse expliquer une Commission de vérifications des mandats va travailler, que dans le même temps on laisse désigner une Commission au gré des courants et je dirai des réactions d'une conférence comme celle-ci.
J'ai toujours pensé - je sais que je n'apparais peut-être pas comme un moderne - que la démocratie était autre chose et que par conséquent, il faut qu'un débat s'instaure dans la conférence, car c'est à l'issue des positions exprimées par cette conférence qu'on pourra alors désigner cette Commission.
S'il me fallait une argumentation, je dirai que la présentation faite par Fillioud, ses commentaires du rapport qui me paraissent déjà orientés dans son rapport lui-même, justifient largement un débat.
Je sais que parmi les élus Socialistes, une certaine organisation a pu exister, mais vous me permettrez de penser, au nom des élus Socialistes du Nord, que nous ne voulons pas qu'à la faveur d'une conférence comme celle-ci, une fois encore, nous trouver devant un Congrès bis dans une salle de cet établissement, au cours duquel je ne sais qui pourrait prendre ce que j'appellerai autorité et puissance.
Je demande donc un débat même limité, d'une heure, sur les orientations. Cela permettra à la Commission de vérifications des mandats de faire un rapport, et

Collection Jean-Jaurès

s'il y avait alors des commissaires à désigner, il faudrait que cela soit fait non pas à la tête du client mais à l'importance de l'action dans le Parti et de sa représentation.
(Applaudissements)

Le président - Camarades, vous venez d'entendre la proposition de Notebart. Je veux bien ne pas être déraisonnable et être un président démocratique. Donc, je vous consulte sur la proposition qui vient d'être faite, qui reviendrait à avoir un débat général sur les deux rapports présentés : celui de Pierre Mauroy et celui de Georges Fillioud. Pendant ce temps, se tiendrait la Commission des mandats et ensuite nous procéderions à la réunion des Commissions de travail.
Est-ce que la conférence est d'accord sur cette procédure ?
On peut donc considérer que la proposition d'Arthur Notebart est retenue ?

Plusieurs - Non !

Le président - Je la mets donc aux voix.
Que ceux qui sont d'avis d'avoir immédiatement un débat général lèvent la main ?

Arthur Notebart - Avec les mandats bien entendu.

Le président - Camarades, on me dit qu'il est difficile de réunir immédiatement la Commission des mandats car nous avons encore des camarades qui arrivent. Je pense que dans ces conditions il serait préférable et plus logique d'ouvrir le débat général, ce qui permettrait une très libre expression. Ensuite sur le rapport de la Commission de vérification des mandats, nous pourrions procéder à la vérification des Commissions de travail.
Pas d'oppositions ?
Camarades, il en est ainsi décidé.
Je voudrais vous faire deux communications techniques.
(Le président donne des renseignements pratiques concernant le dépôt des candidatures au Conseil national et concernant le déjeuner)
Camarades, je reçois les inscriptions de ceux désireux d'intervenir dans le débat général. Je donne la parole à Delelis.

André Delelis
Camarades, c'est parce que je suis d'accord avec la proposition d'Arthur Notebart que je me suis fait inscrire dans la discussion générale.
Je tiens à préciser que dans ce que je vais dire rien ne vise les hommes en particulier mais simplement les méthodes et disons-le, un certain état d'esprit.
On se souvient en effet sans doute qu'à l'Assemblée des maires Socialistes à Clichy, j'avais émis de vives critiques à l'égard du fonctionnement de la Fédération nationale des élus Socialistes. J'avais déploré alors ce que je confirme aujourd'hui en précisant bien d'ailleurs que ce que je vais dire ne vise

Fondation Jean-Jaurès

personne) mais vise strictement à aboutir à de meilleures conditions de travail sur le plan national.
J'avais dit alors que la fédération des élus Socialistes sur le plan national ne devait pas être une amicale appréciant chaque année à l'occasion du Congrès des maires l'hospitalité de nos camarades de Clichy et se contentant de diffuser un bulletin national aux communes de France dont il faut déplorer d'ailleurs que ce bulletin n'ose pas porter son nom de "Socialiste" et que s'il est bien présenté et s'il représente un travail important pour les camarades qui le composent, il n'en est pas moins vrai qu'à aucun moment cet organe n'a constitué vraiment pour nous un instrument de combat sur le plan national.
Je crois que nous sommes réunis aujourd'hui pour définir un nouveau programme mais aussi une stratégie globale des élus Socialistes sur le plan national.
J'ai du mal à croire qu'on arrivera à digérer tout ce que l'on veut nous imposer aujourd'hui comme discussion et comme prise de position, mais c'est un point de départ, il fallait qu'il y ait cette Assemblée aujourd'hui à Suresnes.
Mais, il faudra se définir aussi vis à vis en particulier de l'association nationale des maires de France et dire si nous avons l'intention d'y jouer encore un rôle actif et de dirigeants sur le plan national.
Il y a longtemps que, pour la part, je suis dégoûté, j'emploie l'expression volontairement, des Congrès des maires de France, dont les illusions actuelles n'ont fait que transformer... (Quelques applaudissements)... le Congrès annuel en un festival des ministres du pouvoir qui défilent chaque année, accaparent le temps que nous aurions pour travailler en tant que maires de France dans ce Congrès national, y viennent pour déverser leur propagande, ne tiennent pas les promesses qu'ils font, en particulier le citoyen Marcellin lorsqu'il promettait que jamais il n'aurait lancé une réforme communale quelconque, que ce soir sur les fusions et le regroupement des communes, sans consulter l'association des maires de France. Et les dirigeants actuels de l'association nationale des maires de France ont accepté, ainsi que les élus de la nation soient bafoués dans leur dignité, en ne protestant pas avec la vigueur qui s'imposait, contre le fait que la loi ait été discutée, votée, dans la hâte et la précipitation, dans une véritable confusion qui a été voulue par le pouvoir.
A quel moment avons-nous assisté à une manifestation des élus locaux ?
Ah ! si, il y a eu celle sur les finances locales, mais elle n'a été décidée que par la pression des Partis Socialistes et Communistes et d'autres organisations de Gauche qui se sont jointes à nous à cette occasion, mais nous n'avons pas retrouvé à la tête de cette manifestation les dirigeants actuels de l'association des maires de France, qui sont des conservateurs rétrogrades et réactionnaires, je ne parle pas des Socialistes, bien sûr, qui y sont, qui sont des centristes qui se sont senti un jour une vocation de centristes d'opposition en jouant à l'égard du pouvoir le rôle de coquettes, de maîtresses délaissées, n'ayant qu'une hâte, retourner dans le lit du pouvoir !
Ces gens ont été traumatisés par la rupture qui est intervenue un jour entre l'association des maires de France et le ministre de l'Intérieur, et aujourd'hui ils

déploient force sourires à l'égard du pouvoir.
A quel moment, camarades, notre fédération des élus Socialistes et les associations des maires - dont il faudra partager nettement les rôles et faire en sorte que les dirigeants ne soient pas les mêmes, que nous envoyions des dirigeants à l'association des maires de France mais que nous ayons nos propres dirigeants à nous, la fédération des élus Socialistes, de façon à ce qu'on ne puisse pas confondre notre action des élus Socialistes avec celle des maires de France, car je ne partage pas du tous les objectifs des maires de France - à quel moment avons-nous pris position à ce sujet ?
Nous avons laissé la Fédération nationale des élus républicains, cantonaux et locaux, prendre position sur la T.V.A., lancer une pétition à l'égard des élus locaux, en leur demandant de protester contre le fait que l'Etat ne remboursait pas la T.V.A. aux communes. J'aurai voulu que ce soient les élus Socialistes, camarades, qui prennent cette position.
(Applaudissements)
J'aurais voulu qu'on ne laisse pas à d'autres le soin de définir des positions à l'échelon national.
Nous allons discuter cet après-midi de la loi de fusion et de regroupement des communes, mais, camarades, l'application de la loi est déjà entrée dans les faits. On sait d'ailleurs que la montagne doit accoucher d'une souris, mais il est trop tard pour prendre position car, dans la plupart des cas aujourd'hui, les positions ont été adoptées.
A quel moment avons-nous organisé une manifestation nationale de protestation à cet égard ?
Nous avons laissé les élus locaux dans la plus grande confusion à l'égard des redevances d'agences de bassin, en aboutissant finalement à ce que des élus Socialistes, pour les uns s'opposent aux cotisations aux agences de bassins, pour les autres qu'ils paient, ils ont été les premiers, puis à ce que d'autres finalement ont payé les derniers et que d'autres aujourd'hui refusent de payer, à qui les agences de bassin disent maintenant : eh bien payez 1972 et puis les autres années, on classera, on n'en parlera plus.
Excusez-moi, camarades, excusez-moi mesdames, alors nous serions des cons si nous avions payé les cotisations des années antérieures !
Il y a des choses que, personnellement, je ne peux pas accepter.
Par ailleurs, la loi de finances sur le transfert des voiries nationales, voulue parle pouvoir, sur le dos comme d'habitude des Conseils généraux, à quel moment a-t-elle fait l'objet d'une prise de position des élus Socialistes ?
Or il y a déjà des Conseils généraux qui se sont précipités sur l'os que le pouvoir leur tend !
Et, bien sûr, on réagira une fois de plus quand il sera trop tard et l'on assiste à ce spectacle d'élus Socialistes qui sont pour, d'autres qui sont contre, d'autres qui attendent encore et qui attendent je ne sais quoi finalement, et ils se laissent emporter.
Croyez-moi, nous sommes puissants, Pierre Mauroy l'a dit tout à l'heure, mais où est notre puissance ?

Fondation Jean-Jaurès

A quel moment finalement l'avons-nous utilisée cette puissance ?
Est-ce que nous prenons position ?
Est-ce que nous donnons des consignes aux élus municipaux ?
Ils n'attendent que cela, non seulement nos camarades élus Socialistes, mais encore les autres, les élus républicains et, si vous voulez les attirer demain, il faut leur montrer un certain dynamisme, il faut montrera cet égard ce que nous voulons.
Nous souhaitons que le Conseil national et le Bureau qui vont sortir des délibérations d'aujourd'hui, soient des organismes dynamiques, qui prendront position à tous les coups sur les problèmes nouveaux qui se poseront aux élus départementaux, locaux, voire même aux élus nationaux ; que l'on n'hésite pas à donner des consignes très précises, à dire aux élus qu'ils doivent, Avant telle ou telle nouvelle proposition du pouvoir, devant telle position de l'administration, adopter telle ou telle attitude, après que nous en aurons délibéré sur le plan du Conseil national, ou de n'importe quel autre organisme de notre fédération des élus.
Nous avons payé, dans le Pas-de-Calais, 400 000 anciens francs de cotisations à la Fédération nationale des élus, nous sommes venus aujourd'hui pour exiger que notre argent serve vraiment à quelque chose et surtout aux objectifs que nous voulons réaliser.
Et puis, il faudra également que ce Conseil national se livre à des études approfondies, ne serait-ce que sur le problème des finances locales, car nous sommes des élus majeurs, bien sûr, nous savons ce que nous voulons, mais nous réclamons toujours, nous sommes toujours contre, camarades, mais rarement pour quelque chose.
Est-ce qu'on saura vraiment un jour ce que nous désirons nous-mêmes en matière de réforme des finances locales ?
Car, nous en parlons toujours, mais nous n'avons jamais sorti à cet égard aucun projet et d'ailleurs sur ce plan nous sommes tous responsables ; il faudra bien un jour que nous prenions des positions sur ce point, même si elle devait, à l'égard de la population des élus eux-mêmes, avoir un certain caractère impopulaire. Car, bien sûr, dès l'instant où il s'agit de finances, cela veut dire impôt, et bien sûr s'il s'agit d'impôts, il faut les prendre dans la poche de quelqu'un, bien entendu. Mais il faut savoir, en toute équité, et dire ce que nous souhaitons que le contribuable apporte, et mettre fin à certaines injustices actuelles.
Et puis, camarades, ce qu'il faudra surtout, dans cette Fédération nationale des élus Socialistes, c'est que si nous faisons de l'information, il faut aussi faire de la formation des élus, et des élus Socialistes.
Je vais vous poser une question, camarades.
Vous êtes des élus, parce que vous avez la confiance du peuple à un degré ou à un endroit quelconque, mais dans quel domaine votre formation a-t-elle été faite ? Qui vous a appris à être élu municipal ?
(Applaudissements)
On nous a dit que les communes avaient financé plus de la moitié du 5° Plan. C'est vous en réalité, les élus de la Nation, qui déterminent les investissements.

Or vous êtes élus pour la première fois un jour ou l'autre, les uns en mars dernier, les autres il y a déjà un peu plus longtemps, est-ce que vous connaissez l'A.B.C. du métier ?
Est-ce que quelqu'un vous l'a appris un jour ?
Est-ce qu'il y a 5% des élus municipaux qui pourraient expliquer exactement ce qu'est un centime communal, de quoi il est composé, comment il se décompose et sur quelles bases il est assis ?
Nous discutons tous les jours, dans notre rôle d'élus avec l'administration et avec des technocrates, ce sont des technocrates qui en définitive profitent de notre manque de formation et d'informations précises, pour nous mener par le bout du nez.
(Applaudissements)
Excusez-moi, camarades, d'abuser pendant quelques secondes encore et j'en aurai terminé, je rassure le président, de cette tribune, mais je dois vous raconter une anecdote.
Un jour, nous sommes conviés en tant qu'élus locaux, à entendre les technocrates des ponts et chaussées, nous faire un exposé qui, bien sûr, devrait se traduire comme d'habitude, par des dépenses importantes d'investissement et aussi par des votes d'honoraires.
Un ingénieur de l'équipement fait un exposé remarquable, clair et précis. Il termine, il vient se rasseoir, à côté du Directeur de l'équipement qui était à mes côtés, qui n'a pas pris garde que j'entendais ce qu'il disait tout bas à l'oreille de l'ingénieur, et il lui dit : "Ecoutez, vous êtes nouveau dans le métier, vous êtes bien trop clair et bien trop précis, si vous voulez obtenir quelque chose de ces gens-là, écoutez mon conseil, du brouillard artificiel, de toutes façons ils n'y comprennent rien !"
(Applaudissements)
Voilà, camarades, dans quelle situation nous nous trouvons tous les jours, voter des dépenses importantes, accorder des dérogations, sans jamais savoir exactement de quoi nous parlons.
Or, bien sur, tous les camarades du Parti ne sont pas responsables, à cet égard, il ne faut pas être vaniteux, mais je tiens à dire que, dans la fédération du Pas-de-Calais, qui je crois peut servir de modèle à la Fédération nationale, je le dis sans aucune vanité, il y a des camarades comme Léon Fatou, Secrétaire général de la fédération, qui a organisé non seulement une nouvelle action de la fédération des élus, présidée par Camille Délabre, mais encore des stages d'élus locaux, en ce moment à Arras 60 jeunes élus municipaux apprennent ce que c'est qu'un budget, ils apprennent leur métier d'élu local.
Et, reprenant la chanson de Charles Trenet, je dis à propos de Léon Fatou : "Ah s'il avait le même Ours à Paris..." Mais bien sûr, ne confondez pas les "ours" camarades, il n'est pas question de l'O.U.R.S., mais il est question de donner à notre Fédération nationale, quelque chose de nouveau et enfin, que cette fédération et que les élus qui la composent, servent les intérêts du Parti.
Nous ne sommes pas des notables, camarades, comme on veut bien le répéter, nous ne sommes pas des élus désireux de titres et de distinctions honorifiques,

Fondation Jean-Jaurès

nous sommes en réalité les plus puissants, parce que nous sommes les plus nombreux, nous les Socialistes, et nous avons fait la démonstration et ici même à Suresnes, on le rappelait tout à l'heure, de ce que les Socialistes savent faire à l'échelon national lorsqu'on leur donne une partie du pouvoir en mains.
Nous faisons des complexes et nous n'osons jamais dire exactement qui nous sommes, ce que nos ancêtres ont fait et ce que nous, nous sommes capables de faire dans le présent, et surtout dans l'avenir.
Il est indispensable, camarades, que nous proclamions haut et clair, que les institutions les plus stables en France, sont les municipalités et les Conseils généraux, les seuls qui ne connaissent jamais de crise, qui connaissent l'équilibre financier et qui surtout ne portent jamais en eux-mêmes les scandales auxquels on assiste aujourd'hui sur le plan national. (Applaudissements)
Il faudra être fiers de dire et de faire tout cela, de mettre la fédération aux élus du Parti, de faire des élus, des militants, de façon à ce que les militants devenus des élus, n'oublient pas qu'ils ont été des militants et qu'aux élus nouveaux surtout, il faudra dire, qu'ils n'oublient pas d'être en réalité des militants au service du Parti, apportant la puissance des mairies, la puissance des collectivités locales, oui, au service du Parti.
Car, ceux qui se disent Socialistes, ceux qui agissent tous les jours vis-à-vis de la population en tant que Socialistes, gagnent des voix aux élections et ceux qui ont peur de dire qu'ils sont Socialistes, reculent sans cesse et reculent sans arrêt, car croyez-moi, le peuple reconnaît toujours les siens.
Il faudra donc qu'à partir d'aujourd'hui, camarades, nous jetions des bases nouvelles, que cela change.
Il ne suffit pas que le Parti Socialiste veuille se poser en tant que candidat du pouvoir à l'échelon national, encore faut-il montrer qu'à partir de nous-mêmes, ici aujourd'hui, de notre propre Fédération nationale, nous sommes au moins capables de nous gouverner nous-mêmes.
(Vifs applaudissements)

Le président - Camarades, j'ai 5 orateurs inscrits, je leur demande d'être relativement brefs pour que nous puissions essayer de tenir l'horaire prévu.
Je donne la parole à notre ami Derome, maire adjoint de Massy, Essonne.

Derome
Mes chers camarades, vous excuserez un peu l'émotion du militant qui prend pour la première fois la parole dans une réunion nationale.
Membre du Parti depuis 1936, j'y suis venu sous l'égide de quelqu'un que j'aimais beaucoup, qui était mon oncle et que beaucoup d'entre vous ont connu, qui était Henri Dodron (?) député du Puy de Dôme qui fut ministre du Front Populaire.
Depuis ce moment je n'ai cessé de ressentir les grands problèmes qui se posent sans cesse aux citoyens de ce pays, notamment l'éloignement permanent et de plus en plus grave qu'ils ressentent, vis-à-vis des pouvoirs, vis-à-vis des organismes qui assurent la gestion ou qui assurent la politique nationale, locale

ou régionale.
En fait, la commune se trouve être la plus petite cellule politique où le citoyen justement ressent tout près de lui les pouvoirs, il connaît les hommes qu'il a élus et l'on peut dire que l'élu local, en quelque sorte, constitue l'infanterie du Parti et je crois que cette infanterie, aujourd'hui, si elle est venue nombreuse, c'est parce qu'elle éprouve le besoin d'être aidée, d'être soutenue et de participer directement aux décisions, à toutes les études, à toutes les luttes qui concernent la vie même de ces communes, mais aussi bien au-delà, la vie nationale.
La fédération de l'Essonne a examiné au cours d'une réunion, il y a environ trois semaines, une motion qu'elle souhaitait soumettre justement à l'Assemblée actuelle.
Cette motion est essentiellement tournée vers le besoin d'information et de formation des élus locaux et, de plus, elle apporte quelque chose de positif.
Ce qu'elle apporte de positif, c'est le fait que la commune peut être un banc d'essai remarquable pour un certain nombre de positions que le Parti peut être amené à prendre, de propositions qu'il peut être amené à faire à l'échelle nationale.
Je pense en particulier aux problèmes de co-gestion, aux problèmes d'autogestion, d'équipements locaux ou d'équipements publics.
Il y a là, à n'en pas douter, un moyen très sérieux et très important, car l'expérience qui est faite à l'échelon local peut ensuite être extrapolée éventuellement.
La gestion, c'est le problème qui se pose à tous les élus locaux à tout moment, c'est-à-dire qu'ils sont soumis quotidiennement à des contraintes, qui sont des contraintes sottes et bêtes, consistant à répondre à un courrier, préparer les problèmes les plus mineurs d'un budget, résoudre des problèmes de personnel et en fait, à ce moment-là, l'élu local se trouve absorbé par des tâches qui ne constituent pas sa vraie tâche, qui est celle d'être dehors en permanence, qui est en quelque sorte la tâche de rayonnement du Parti. L'élu local, c'est à lui de donner l'image de marque de notre Parti auprès des citoyens, car l'élu local est le plus près d'eux.
Il faut donc, dans le domaine de la gestion, que le Parti apporte très rapidement à tous les moyens techniques de gestion, d'information, qui permettent à chacun la gestion technique la plus accélérée.
Je prends comme exemple notre commune, la ville de Massy, qui ayant renouvelé son Conseil municipal dès le premier tour, au mois de mars 1971, a décidé fin juin, d'installer l'informatique dans la maire, et l'informatique a démarré le 1er janvier.
Bien sûr, nous nous trouvons en face de problèmes qui ne sont pas simples, nous nous trouvons en face de problèmes relativement complexes, mais je pense qu'il est possible, au sein du Parti, de créer un organisme de conseil qui peut être extrêmement utile et extrêmement précieux, pour que les élus locaux soient débarrassés justement d'un grand nombre de contraintes.
Il y a un point extrêmement important également et nous voudrions là faire une proposition. Les problèmes de finances locales, il ne faut pas les isoler du

Fondation Jean Jaurès

problème des finances nationales, bien sûr.
Tout est dans tout et nous pensons qu'il y aurait à l'intérieur de cette fédération intérêt à créer une Commission qui aurait à travailler très vite sur ce que l'on pourrait appeler une banque des communes, et là en matière de finances locales, il est certain qu'une banque des communes qui absorberait les fonds qui sont actuellement gérés par des organismes d'Etat ou contrôlés par l'Etat, serait utile.
Un point particulier que je veux soulever également, c'est le souhait très vif que nous formons d'amender les statuts afin que les secrétaires fédéraux aux élus soient associés de manière permanente aux travaux de la fédération, car, en fait, ces secrétaires fédéraux aux élus ont un rôle de coordination et il est logique et légitime qu'ils participent d'une manière active et permanente aux travaux qui se font au sein de la fédération.
Dans la motion de la fédération de l'Essonne, nous avons demandé la constitution dès le départ d'un certain nombre de Commissions de travail où se retrouveraient des élus locaux, des élus départementaux et des élus nationaux.
Ces Commissions de travail auraient comme tâche, c'est notre suggestion :
- autogestion et co-gestion des équipements collectifs locaux,
- problème de la démocratie locale, c'est-à-dire contacts permanents - et il y a là de nombreuses expériences à poursuivre,
- problèmes administratifs et juridiques des collectivités locales,
- possibilités financières des collectivités locales,
- problème des structures territoriales,
- fonction de l'élu local, problème important dans un grand nombre de communes,
- problèmes spécifiques aux grandes agglomérations et aux créations de villes nouvelles, et là vous permettrez à un élu d'un village devenu ville en très peu de temps de dire combien ce problème est devenu grave pour un élu local qui se trouve confronté avec des problèmes très complexes, très difficiles, d'une manière très brusque.
- informer, coordonner, mais également faire participer au maximum ceux qui sont sur le terrain, à la préparation et, en quelque sorte, à l'aboutissement d'une authentique société Socialiste, et je répète que la commune étant la plus petite cellule, c'est vers elle qu'il faut d'abord se tourner et c'est là qu'on peut trouver réellement le germe et la bonne direction pour qu'en fait les citoyens se sentent véritablement concertés par toutes les propositions que nous pouvons leur faire par ailleurs.
(Applaudissements)
(Gaston Defferre remplace Robert Pontillon à la présidence)

Le président (Gaston Defferre)
Je suis provisoirement chargé de remplacer le président.
Je demande aux camarades qui veulent prendre la parole dans le débat général de faire parvenir leur nom au Bureau ; quand ces noms nous serons parvenus, je prononcerai la clôture, car il est midi moins le quart et si nous voulons que le débat se déroule convenablement, il faut arrêter la liste des orateurs.

Collection Jean Jaurès

Après l'intervention de Rougeron, je vous interrogerai sur la clôture.
Rougeron, de l'Allier, a maintenant la parole.

Rougeron (Allier)
Camarades, si j'ai bien interprété le commentaire de Georges Fillioud tout à l'heure en ce qui touche l'organisation elle-même, elle parait répondre à deux objectifs : d'une part, faire que les camarades du Parti n'aillent pas ailleurs, d'autre part rallier ceux qui seraient susceptibles de venir chez nous.
C'est la, sensiblement, la physionomie qui était celle de l'ancienne fédération des élus Socialistes et c'est aussi, comme j'avais eu l'occasion de le signaler voici plusieurs années, au sein de celle-ci, toujours le risque d'isolement.
Je représente ici la première municipalité Socialiste du monde, elle va célébrer son 90ème anniversaire cette année, et si je suis présent, c'est parce que nous pensons, nos camarades et moi-même, qu'il faut qu'il y ait effectivement une fédération des élus Socialistes, mais nous pensons également qu'elle ne devrait pas mettre obstacle à la possibilité pour nos camarades d'adhérer à d'autres organisations et je fais en particulier allusion à la fédération de l'Allier, unanime, me l'a demandé - à l'association nationale des élus républicains municipaux et cantonaux.
Celle-ci évidemment dans une origine lointaine était une initiative Communiste, mais elle groupe actuellement, et dans mon département c'est patent - des élus de toutes opinions, sauf ceux de l'actuelle majorité gouvernementale, et les seuls qui n'auraient pas la possibilité d'y adhérer, en cas d'exclusive, seraient les élus Socialistes.
Nous pensons, et ma conclusion est, par conséquent, rapide, qu'il est indispensable que le militantisme Socialiste s'exprime à l'extérieur du Parti et non pas seulement sous la forme d'une amicale qui finalement ne serait que cela, peut-être un peu plus ayant plus de travail interne, mais qui ne déboucherait pas sur une efficacité et sur une présence extérieure.
Le militantisme, c'est aussi de n'être pas seulement chez nous, mais de pouvoir faire savoir ailleurs ce que nous sommes et ce que nous voulons.
Ma conclusion est donc, comme celle de mes camarades de l'Allier, celle-ci : une forte fédération des élus Socialistes a coup sûr, oui, mais la présence également des élus Socialistes partout où cela est sur le plan des principes du Parti, possible.
(Applaudissements)

Le président - Avant de donner la parole au prochain orateur, je déclare la clôture après l'inscription de quelques camarades que nous entendrons avant d'entendre la Commission de vérification des mandats et de designer la Commission des statuts, le tout avant de déjeuner pour que la Commission des statuts et celle de vérification des mandats puissent travailler pendant le déjeuner ou au début de l'après-midi.
D'accord pour la clôture ?
Elle est prononcée.

La parole est à Haesebroeck, du Nord.

Haesebroeck (Nord)
Camarades, j'interviens ici au nom de la fédération des élus Socialistes du Nord et avant de faire à la fois quelques remarques, des suggestions et des propositions à la conférence, je voudrais dire, répondant ainsi au désir de notre président, que la fédération du Nord est totalement d'accord avec ce qu'a déclaré tout à l'heure Delelis, de la fédération du Pas-de-Calais, en ce qui concerne l'activité des élus Socialistes.
Je voudrais aussi dire à nos camarades de la Fédération nationale que les remarques et suggestions que nous allons faire sont faites dans le sens d'un désir de collaborer à une meilleure structuration ou restructuration de la Fédération nationale.
Tout d'abord et en premier lieu, nous disons que nous aurions souhaité pouvoir examiner un projet de statuts beaucoup plus étoffé que celui qui nous a été présent et aussi que nous soyons mis à. même d'examiner un projet de règlement intérieur, ce qui n'a pas été le cas.
En ce qui concerne différents articles de ce projet de statuts, la fédération du Nord, pour ce qui est de l'article 1er souhaite, bien entendu, que les élus sympathisants puissent venir nous rejoindre en très grand nombre, mais que l'on veuille bien ajouter à cet article 1 la phrase suivante : "… à condition d'adhérer dans un délai d'un an, et au plus tard avant la fin de son mandat".
A l'article 3 et au paragraphe 3, nous demandons la suppression d'une partie de ce texte, lorsqu'il est indiqué : "… et éventuellement d'autres organisations nationales se réclamant du Socialisme".
Toujours à l'article 3, paragraphe 7, nous demandons qu'il soit ajouté : "... placé sous le contrôle du Parti".
A l'article 6, il est indiqué que le règlement intérieur sera élaboré par un Comité de Direction et tout à l'heure notre camarade Fillioud, rapporteur, nous a donné des renseignements en ce qui concerne à la fois le Conseil national et le Bureau. Nous voudrions demander des précisions sur ce Comité de Direction pour savoir à la fois ce qu'il est, sa composition, son rôle et aussi le mode d'élection ?
Toujours au même article 6, nous souhaitons voir ajouter :... et ratifié par la conférence nationale".
A l'article 7, je viens de dire quelques mots sur le Comité de Direction et pour ce qui concerne plus spécialement le Conseil national, là encore nous n'avons pas d'indication sur sa composition, le nombre de ses membres, et nous ne savons pas sur quel critère, sur quel système de vote on se basera.
Toujours à l'article 7, nous souhaitons qu'il soit indiqué au lieu de : "les 2/3 des membres du Conseil national doivent être adhérents du Parti Socialiste", "la totalité des membres du Conseil national doivent être adhérents au Parti Socialiste"
(Applaudissements)
A l'article 8, en ce qui concerne le Bureau, nous ferons les mêmes remarques que pour le Conseil national : sur quel critère et quel système de représentation

Fondation Jean Jaurès

celui-ci sera t-il composé ?
A l'article 9, nous demandons de bien vouloir ajouter au 1er paragraphe : "… ou du Comité directeur du Parti".
Toujours à cet article 9, au 2ème paragraphe, nous demandons comme pour l'article 3, combien de membres, sur quel critère, sur quel système de vote ?
Là toujours nous demandons que l'on ajoute après : "pris en dehors de la fédération" les quelques mots suivants : ''placés sous le contrôle du Parti".
En résumé, et comme je l'ai dit tout à l'heure, nous donnons notre acceptation à ce qu'a déclaré notre camarade Delelis du Pas-de-Calais, et souhaitons, au nom de la fédération du Nord, que l'ensemble des élus à quelque échelon que ce soit, participent et contribuent à la formation à la fois des militants et des élus, ce qui donnera à la fois davantage de vie, mais surtout d'audience au Parti Socialiste sur le plan national.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Roynette, Seine-et-Marne.

Roynette (Seine-et-Marne)
Mes camarades, en quelques mots, je voudrais dire le sentiment qu'on a quand convient dans une assemblée de ce genre et dire aussi ce que de jeunes élus peuvent attendre d'une telle fédération, mais vraiment en quelques mots.
Nous avons beaucoup parlé de gestion municipale, et, croyez-moi, camarades, c'est effectivement un problème essentiel, nous en sommes parfaitement conscients.
Nous rencontrons, bien entendu, des difficultés d'autant plus nombreuses que nous sommes plus nouveaux dans notre action de militant municipal. Mais ce que je voudrais dire, c'est que nous attendons aussi de l'organisation qu'elle nous apporte une formation idéologique solide, car il est évident, et vous avez pu vous-mêmes en faire la constatation que :
1 - nous sommes, notre action est l'image de celle du Parti là où nous sommes,
2 - nous avons pour tâche d'élever le niveau de conscience des gens sur lesquels nous avons une influence au niveau local,
3 - car il est difficile pour tout le monde de conserver un lien permanent entre ce qui est notre doctrine, ce qui est, ce que j'appellerai notre credo, si vous voulez, et les affaires que nous avons à mener chaque jour et dans lesquelles nous avons le nez en permanence.
Combien de camarades oublient parfois d'établir ce lien entre ce qui est la doctrine et l'action permanente, l'action quotidienne.
Nous devons avoir entre les mains un organisme de combat idéologique.
Voilà, entre autres, ce que nous attendons de la fédération des élus Socialistes. Nous ne sommes pas des notables, nous ne voulons pas l'être, mais nous pouvons le devenir si nous ne faisons pas attention à la manière dont nous construisons notre action.
Enfin, je voudrais dire, à propos des rapports que nous devons établir avec d'autres organismes qui regroupent des élus locaux, que si nous devons

Fondation Jean-Jaurès

participer à certains de ces organismes extérieurs au Parti, il est bien entendu que ce doit être en tant que Socialistes, cela va de soi, mais en tant que Socialistes mandatés par un parti et pas autrement.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Moulin, loire.

Moulin (Loire)
Rassurez-vous, camarades, je ne resterai à cette tribune que deux minutes, parce que les camarades qui m'ont précédé ont dit beaucoup de choses que je me proposais de dire, et parce que si nous voulons terminer nos travaux à l'heure, il est indispensable d'être bref et précis.
Je veux simplement signaler à l'intention de la Commission chargée d'étudier le projet de statuts deux observations :
En ce qui concerne l'article 6, comme l'a déjà dit un camarade, nous lisons : 'Le mode de représentation des adhérents et des unions départementales ou régionales, ainsi que les modalités de vote seront fixés par le règlement intérieur élaboré par le Comité de Direction". Mais de quel comité de direction s'agit-il ? Est-ce le Bureau du Conseil national des élus ? Est-ce le Comité de Direction du Parti ? Il faudrait le préciser.
Quoi qu'il en soit, nous pensons que les décisions de ce Comité n'auront pas pour effet de brimer les petites fédérations.
Deuxième observation : comme l'ont souligné deux camarades qui m'ont précédé, je pense, et il faut insister sur ce point, que nous devrions trouver, soit dans les statuts, soit dans le règlement qui sera élaboré, la position ferme et sans équivoque du Parti à l'égard de nos camarades qui appartiennent à d'autres fédérations d'élus, et notamment à celle des élus républicains.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Quilliot, du Puy de Dôme.

Roger Quilliot (Puy de Dôme)
Camarades, mon propos portera essentiellement sur l'article 1 des statuts, sur l'orientation que nous devons donner à cette fédération.
La position de la fédération des élus du Puy de Dôme est assez différente de celle exprimée de manière très carrée au nom de la fédération du Nord, et cela se comprend, compte tenu de la situation régionale quelque peu différente de nos départements.
Vous savez pour beaucoup d'entre vous qui militez dans de petites fédérations ou dans les fédérations moyennes, où les maires ruraux sont nombreux, que très souvent ces maires ruraux n'ont pas une orientation politique extrêmement définie.
Que se passe-t-il à l'heure actuelle dans notre département ? Il se passe ce qu'on trouve souvent ailleurs, c'est-à-dire que ses élus sont sollicités par l'association des élus républicains municipaux et cantonaux à laquelle il a été fait allusion à

Fondation Jean Jaurès

deux reprises, dont vous connaissez le caractère camouflé, qui chez nous se traduit par le fait que le nom du responsable n'est jamais donné parce tout le monde sait qu'il est Communiste, il n'y a qu'une boîte postale bien entendu.
Cette association des élus municipaux et cantonaux obtient de ce fait des adhésions de sympathisants Socialistes, voire même de Socialistes adhérents du Parti qui se disent : après tout, pourquoi pas ? Cela réunit tout le monde.
Dans ces conditions, notre tâche est assez difficile puisqu'il s'agit d'obtenir de ces élus souvent ruraux, je répète, qui n'ont pas d'affiliation directe parce qu'il n'y a pas de section Socialiste dans la commune, qu'ils viennent vers nous, ce que nous avons pour notre part assez bien réussi dans le département du Puy de Dôme, tant au niveau des élus communaux que les élus cantonaux.
Comment y avons-nous réussi ? Eh bien je dirai d'un mot, en reprenant une étiquette qui d'ailleurs ne nous est pas propre - et je vais préciser dans un instant - celle de "élus Socialistes et républicains".
Vous allez me dire que c'est une étiquette équivoque. Je ne le crois pas, puisque j'ai constaté que la fédération du Pas-de-Calais avait exactement le même, et je m'en suis félicité, en lisant la fort bonne revue qu'ils ont éditée.
Pourquoi une importante fédération comme celle-là a-t-elle choisi le même temps ? J'imagine que c'est pour des raisons qui ne sont pas totalement différentes des nôtres, même si le Puy de Dôme et le Pas-de-Calais géographiquement ne sont unis que, disons, par ma personne !

Dans la salle - 62 et 63 !

Roger Quilliot - Eh bien j'insiste sur ce point, et hier j'en parlais avec pas mal de camarades, c'est parce que je crois qu'il faut que nous manifestions notre ouverture à l'égard d'un certain nombre de gens qui sont de Gauche, qui n'ont pas adhéré à un parti, pas encore au nôtre, qui le feront peut-être, et il arrive souvent que nous fassions élire un ami disons, qui devient ensuite un militant, et quelquefois un meilleur militant que d'anciens militants qui deviennent peu à peu de lointains amis.
Donc ne soyons pas trop rigoristes, je le demande, et je préférerais, si bien entendu cette assemblée en était d'accord, qu'une étiquette qui a été retenue par deux départements de situations tout de même assez dissemblables puisse être acceptée par ce Congrès.
Ceci n'empêcherait pas bien entendu que selon les propositions qui ont été faites on retienne la présence de membres du Parti dans la proportion de deux tiers. Je crois que chez nous nous sommes largement plus de deux tiers de membres du Parti parmi les organismes dirigeants. L'essentiel c'est de manifester l'ouverture, de montrer à des gens qui n'ont pas encore choisi je ne dis pas leur camp, car ils sont de Gauche, mais leur adhésion, qu'ils peuvent venir à nous.
Je réponds tout de suite à Haesebroeck sur un point. La proposition des deux tiers est-elle implicite ? Il faut tout de même vous rappeler que les Jeunesses Socialistes dans leur Congrès, - et j'ai eu l'occasion de préciser pendant la partie qui concerne les statuts, c'est pourquoi je le sais - ont admis l'idée qu'elles

recueillaient actuellement les participations de non adhérents du Parti, et que précisément ce non adhérents étaient représentés dans la proportion d'un tiers. Il aurait été anormal qu'au niveau des élus on rejette une proposition qui a pu être acceptée pour une organisation essentiellement militante, l'organisation des Jeunesses. Celle-là a peut-être eu tort, mais il me paraîtrait singulier qu'on accorde à ceux qui sont les plus intransigeants, et c'est normal, entre 16 et 25 ans, des possibilités qu'on accorderait pas à des élus nouveaux qui chercheraient à s'intégrer.
Voilà tant mon propos. Je le répète, maintien de la participation d'un tiers éventuel de non Socialistes dans les organismes, et le titre "élus Socialistes et républicains" de préférence, pour marquer cette volonté d'ouverture.
(Applaudissements)

Le président - Le Premier secrétaire du Parti désire intervenir dans le débat, je lui donne la parole.

François Mitterrand
Mes chers camarades, il est prévu que je dois intervenir cet après-midi, je le ferai. Mais je considère cette discussion comme très importante, et je veux prendre ma responsabilité à l'égard de l'article Ier, et en ce sens ne pas suivre les propositions qui ont été émises sur une définition trop stricte de l'adhésion à cette fédération.
Je considère que ce serait une faute tactique considérable que de fermer l'adhésion à cette association à des milliers d'élus républicains qui, s'ils ne viennent pas chez nous, iront au Parti Communiste ou à l'association des élus républicains.
Je pense que nous devons agir honnêtement. Voilà pourquoi sur les deuxièmes propositions je rejoindrai une partie de celles qui ont été faites par ceux qui veulent une définition stricte? Je n'ai pas de discours à faire, je veux simplement faire une proposition pratique. Moi, personnellement, je ne vois que des avantages, avec Quilliot lui a rappelé l'exemple du Pas-de-Calais, à ce que cette association s'appelle la fédération des élus Socialistes et républicains. Je n'y vois que des avantages, étant bien entendu qu'il faut d'abord mettre "Socialistes", parce qu'il faut plus de franchise que nos voisins qui s'appellent tout simplement "élus républicains", de même que leur programme s'appelle tout simplement "Union démocratique". Je l'espère que le nôtre s'appellera au moins "Socialiste !"
Donc, on annonce la couleur. C'est la fédération des élus Socialistes et républicains. A partir de là je ne vois qu'une modification à proposer dans l'article I.
Je maintiens la première phrase du seul alinéa, c'est-à-dire "… entre les élus appartenant au Parti Socialiste", et dans la deuxième phrase, "les élus n'appartenant pas au Parti Socialiste, mais qui acceptent les perspectives générales du Socialisme et se déclarent d'accord avec les présents statuts peuvent demander leur adhésion à la fédération je me contenterai de dire, au lieu

Fondation Jean-Jaurès

de "n'appartenant pas au Parti Socialiste", "les élus républicains qui acceptent les perspectives générales du Socialisme et qui se déclarent d'accord avec les présents statuts peuvent demander leur adhésion à la fédération".
Clause de sauvegarde : alors là je trouve que nos camarades ont raison. Eh bien assurez une représentation d'une majorité qualifiée aux élus du Parti Socialiste et vous résolvez la difficulté, vous additionnez les avantages, vous ne vous isolez pas, et vous laissez à la fédération des élus Socialistes une capacité de rayonnement sur des milliers d'élus dans les petites communes qui ne sont pas encore adhérents à notre Parti, mais qui, je l'espère, par ce canal le seront un jour.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Bayou, de l'Hérault.

Bayou (Hérault)
Camarades, nos amis Quilliot et Mitterrand bien sûr ont facilité mon intervention. Je voudrais simplement rappeler qu'un parti doit avoir des élus. Un parti s'exprime par des militants, l'élu est un militant de base, mais un militant spécial parce qu'il s'exprime par l'exemple et par la gestion des affaires publiques.
Nous devons avoir la volonté de voir les élus Socialistes classés parmi les plus justes, les plus utiles, les plus documentés, les plus efficaces et les plus zélés, et c'est dans la mesure où nos villages et nos villes sont dirigés par les Socialistes qui font bien leur travail que le rayonnement du Parti en est augmenté.
C'est pourquoi la fédération des élus de l'Hérault m'a chargé de présenter deux idées, qui d'ailleurs ont déjà été exprimées à la tribune.
1° Il apparaît inconcevablement que les Socialistes soient d'ailleurs qu'à la fédération des élus Socialistes, et il faut demander à tous nos camarades qui pour l'instant se sont fourvoyés de réintégrer la fédération de leur Parti.
(Applaudissements)
2° Il apparaît impensable également que nous refusions ce que j'appellerai l'opération séduction, car enfin nos fédérations d'élus ont pour mission, bien sur, d'aider les jeunes élus ou les nouveaux élus en faisant des journées d'étude, des journées de dépannage administratif, bref, tout ce que l'on fait sur le plan pédagogique et ce que l'on doit faire sur le plan de l'administration. Elle a pour mission de démontrer sue les Socialistes sont les meilleurs gestionnaires du bien public, mais elle a aussi pour mission de faire vendre à elle la portion de gens qui peut-être sont marginaux ou qui se cherchent, mais qui seront heureux, une fois l'expérience faite, de venir chez nous.
Et comment les faire venir chez nous si dès le début nous disons que nous n'aurons pas à faire à eux ?
Voilà pourquoi je pense que Quilliot et Mitterrand ont raison, il faut que le titre de notre fédération comporte une ouverture vers les républicains qui viendront chez nous, qui n'iront pas ailleurs, dans la mesure, je le répète, où nous ferons bien notre devoir, bien sûr en prenant tout ce que l'on voudra comme clauses de

Contribution Jean-Jaurès

sauvegarde.
Je voudrais terminer rapidement en reprenant un mot que personne ne constatera. Jaurès a dit : "il faut aller à l'idéal et comprendre le réel".
L'idéal, c'est la doctrine, l'idéal, c'est notre philosophie, c'est ce qui est notre support intellectuel et moral dans la vie. C'est le Socialisme. La meilleure des formules, la meilleure des doctrines. Le réel, c'est la vie quotidienne, c'est le chemin, c'est l'école, c'est le caniveau, tout ce qui constitue cette amélioration de la constitution humaine. Le réel, c'est aussi le rayonnement du Parti.
Eh bien soyons des gens épris d'idéal, comprenons le réel, tendons la main à ceux qui n'ont pas encore trouvé le bon chemin, et le Socialisme tout entier triomphera.
(Applaudissements)

Le président - Je vais donner la parole à Jourdan, et je demande si nos camarades de la Commission des mandats sont prêts à rapporter, car Jourdan est le dernier inscrit.

Jourdan
Camarades, étant le dernier orateur inscrit, je serai bref, et je voudrais donner à mon intervention une orientation de combat.
Mettre sur pied une fédération des élus Socialistes ne peut être véritablement efficace que dans le mesure où on donnera à la fédération des buts de combat extrêmement précis. En effet, et en particulier, sur le plan municipal, il existe de très nombreuses associations de maires ou d'associations d'élus municipaux. Toutes ces associations sont sans efficacité réelle dans la mesure où il s'agit beaucoup plus d'amicales que d'associations de combat énergiques.
Si nous devons nous contenter de créer une telle association se juxtaposant à celles déjà existant, ce serait d'inutiles coups d'épée dans l'eau, et la novelle fédération serait condamnée avant même que de naître.
A notre avis, une fédération Socialistes d'élus, je parle toujours essentiellement sur le plan municipal et départemental, devrait avoir deux objectifs différents :
1° un combat d'ordre général sur les relations avec l'autorité de tutelle, sur les finances locales prises dans leur sens le plus large, l'exonération de la T.V.A., la révision du système des subventions, la reprise par l'Etat des charges qui lui incombent, et qu'il dévolue aux collectivités locales.
2° Un combat beaucoup plus précis et dirigé vers une administration qui, pour n'être pas de tutelle sur le plan légal, est devenue illégalement l'administration la plus contraignante qui existe. J'ai parlé de l'administration des finances. Tout le monde sait que l'administration des finances est habilitée à juger les dépenses d'une collectivité locale uniquement sur la forme, c'est-à-dire que la composition légale des dossiers, et non pas sur le fond, contrôle qui est dévolu par la loi à l'autorité administrative de tutelle.
Or aujourd'hui il est incontestable, et les exemples pullulent tous les jours pour ceux qui appartient à l'administration municipale élue, que l'administration des finances s'est arrogée le droit de juger le fond, et que cette tutelle est devenue

Fondation Jean-Jaurès

beaucoup plus gênante pour les communes que celle de l'autorité préfectorale. Ceci aboutit à une situation de fait où le véritable patron d'une ville n'est plus le maire, ordonnateur des dépenses, mais le receveur municipal, qui théoriquement n'est pas payeur, et encore dans les grandes et moyennes communes peut-on admettre qu'il y a un contact direct avec le receveur municipal qui s'occupe de leurs affaires, mais pour les petites communes, et après la réduction considérable du nombre de postes de percepteurs receveurs municipaux, on peut dire sans risque d'erreur que le véritable patron des collectivités est un obscur employé de perception, sans aucune responsabilité réelle.
Tant que ce point ne sera pas réglé, l'autorité de tutelle et la dignité des élus des collectivités locales ne seront pas restaurées.
Cela, il faut le dire. Il ne faut pas craindre d'annoncer qu'on est prêt à lutter pour cela.
Il existe bien des moyens de combat en cette matière, par exemple on peut rappeler l'article 8 du décret du 29 décembre 1962, refusant le règlement général de la comptabilité publique qui était prévu, avec droit de réquisition du dossier. Or, à ce jour, le règlement d'administration publique correspondant n'a toujours pas été pris. Eh bien il faut l'exiger ! Il faut l'exiger en assortissant ladite exigence de l'annonce de l'une ou de l'autre des deux mesures ci-dessus, et du fait que serait déféré immédiatement devant le tribunal administratif tout receveur qui se rendrait coupable d'un retard de paiement, sur un mandatement où la forme serait respectée.
Il y a d'ailleurs un arrêté du Conseil d'Etat, datant du 5 février 1971, dont je peux vous donner simplement la conclusion, au sujet du receveur municipal de Vienne, dans l'Isère, concernant le traitement d'un inspecteur de la salubrité M. Palme. La conclusion du Conseil d'Etat a été la suivante :
"Considérant que par son refus de payer le traitement du sieur Palme… afférent à l'échelon exceptionnel de son grade, le receveur municipal de Vienne a excédé ses pouvoirs…"
Par conséquent nous avons bien des moyens de combat.
Ensuite, à l'expiration d'un délai raisonnable, les maires des communes de France seraient appelés à la grève générale administrative, si satisfaction n'était pas donnée à leurs justes revendications.
En conclusion, la fédération que nous allons créer ne peut être qu'une fédération de combat !
(Applaudissements)
(Robert Pontillon reprend sa place à la présidence)

Le président (Robert Pontillon)
Camarades, nous ne sommes pas encore saisis du rapport de la Commission des vérifications des mandats. Pour gagner du temps sur l'horaire, nous suggérons d'aborder tout de suite le rapport introductif de Maurice Pic sur l'examen de la loi sur les fusions et regroupements de communes.
Je donne donc la parole à Maurice Pic.

Confédération des Jaurès

Maurice Pic

Mers chers camarades, le groupe de travail chargé de l'organisation de notre assemblée générale d'aujourd'hui m'a chargé du rapport sur le présentation générale de la loi concernant les fusions et regroupements de communes.

Ce serait faire injure aux camarades présents à cette assemblée générale que de leur présenter en détail les mécanismes mis en place par la loi du 16 juillet dernier. Vous êtes pour la plupart des élus, vous connaissez cette loi, vous vous préoccupez de son application dans vos départements, c'est pourquoi mon propos sera bref. Il visera simplement à situer cette loi dans le contexte politique, à indiquer ses caractères principaux et à rappeler la position du Parti à son égard.

L'idée de la réduction du nombre de nos communes a fait son chemin depuis un peu plus de dix ans. Elle a été tenacement et patiemment diffusée, et elle s'appuie d'ailleurs sur un certain nombre de considérations et de comparaisons dont quelques-uns uns, il faut le dire, sont exacts. Les regroupements faits dans les pays étrangers, la faiblesse de certaines petites communes, l'imbrication paralysante, dit-on, des communes d'une agglomération urbaine.

Des hommes de Gauche, d'ailleurs, n'ont-ils pas préconisé, en 1968, 12 régions et 2 000 communes, au lieu des 37 708 actuelles ?

En 1961, un premier texte voyait le jour, qui préconisait la suppression des communes de moins de 200 habitants.

Une seconde approche gouvernementale a été faite ensuite, en 1967, par le projet de Christian Fouchet, ministre de l'Intérieur : découpage de chaque département en quelques groupements de communes d'à peu près le nombre des cantons actuels, et dévolution systématique de certains pouvoirs municipaux à ces groupements. Il en résultait, tout naturellement, la création de l'administration à deux niveaux.

Les vicissitudes de la vie publique, les avatars de la vie parlementaire et gouvernementale, n'ont pas pénis à ce projet d'être examiné par le Parlement.

L'idée, alors, s'est faite plus discrète, mais elle n'en a pas moins cheminé et, surtout, cheminé dans les allées du pouvoir, cheminé à tel point que nous avons appris, un beau jour de 1970, que le gouvernement préparait un texte sur ce sujet !

Monsieur Marcellin, chacun le sait, est un homme secret. Son prédécesseur, pour le projet que je viens de rappeler, l'avait adressé, avant de le déposer, à toutes sortes d'organismes, les associations d'élus locaux, les Conseils généraux, les C.O.D.E.R., les chambres de commerce, les jeunes chambres économiques, d'autres encore dont, à vrai dire, on se demandait pourquoi ils avaient été choisis. Tout ce monde fut consulté, ses réponses furent examinées, dit-on, sur ordinateur.

Mais, ce travail, je l'ai dit, fut sans lendemain.

Monsieur Marcellin, lui, n'a pas voulu d'une telle procédure. Cependant, le gouvernement consulte, il consulte même beaucoup dans certains cas, et toutes sortes d'associations, afin, dit-il, de donner l'exemple de la participation et du dialogue, mais, lorsqu'il s'agit des problèmes d'administration locale, il refuse

de consulter les élus, les Conseils Généraux, les maires, les Conseils municipaux, qui ne sont pas, sans doute, des partenaires dignes de lui, en tout cas pas dignes du ministre de l'Intérieur !
C'est ainsi que le projet de loi sur les fusions et regroupements a été déposé au printemps 1971, sans aucune consultation des principaux intéressés, à savoir : les élus locaux.
C'est la première remarque que je voulais faire.
La deuxième qu'il convient de faire, je crois, c'est que, déposé tardivement, ce projet n'a pas pu être étudié dans les Commissions du Parlement avec le sérieux nécessaire, il a été, ensuite, discuté en séance publique de l'Assemblée Nationale et du Sénat, dans des conditions de rapidité, de précipitation même, et de confusion, extrêmes. Une telle discussion parlementaire est une véritable dérision et, d'ailleurs, tous les députés et tous les sénateurs ou presque, l'ont dit et proclamé à la tribune ; mais l'indignation des parlementaires de la majorité, comme à l'habitude, n'a pas dépassé le stade de la protestation verbale et ils se sont inclinés et ont voté. Les parlementaires Socialistes, eux, ont combattu ce projet, ils ont refusé de le voter, après avoir, d'ailleurs, vainement tenté de l'amender, je dirai pourquoi tout à l'heure.
Tels sont, mes chers camarades, les prémices de la loi du 16 juillet 1971.
Et la loi elle-même ?
Nos camarades qui, cet après-midi, prendront la parole comme rapporteurs particuliers développeront chacune des éventualités qui s'ouvrent maintenant aux communes, fusion, communauté urbaine, district, syndicat à vocations multiples ; je ne gênerai pas, bien sûr, leur exposé, en anticipant sur ce qu'ils vont dire mais, sur le texte général, sur la loi dans son ensemble, et sans entrer dans le détail des mécanismes prévus, que vous connaissez, je voudrais faire quelques rapides observations qui expliqueront l'opposition du Parti et notre refus de voter cette loi.
D'ailleurs, s'il en était besoin, ce refus s'est trouvé largement, amplement justifié a posteriori par la circulaire d'application n°71-364 du 28 juillet 1971, par laquelle le ministre de l'Intérieur a adressé ses instructions aux préfets. C'est la faneuse circulaire que voici, sous couverture verte. Je crois d'ailleurs, pour bien apprécier le caractère de cette loi, que la connaissance de ce dernier document, de cette circulaire du 28 juillet, est au moins aussi indispensable que la connaissance de la loi elle-même. Sa parution, d'ailleurs, est significative.
La loi, je vous le rappelle, est du 16 juillet 1971, parue 48 heures après au journal officiel, et la circulaire d'application de cette loi, elle, est du 28 juillet ! Quelle rapidité, pour une fois, dans la sortie du texte d'application d'une loi ! Et quand on sait que ladite circulaire est un morceau de bravoure de 40 pages imprimées en petits caractères, il faut bien admettre qu'elle avait été préparée et, à quelques détails près, arrêtée avant même le vote du Parlement !
Mais sa lecture et son étude sont révélatrices des intentions du pouvoir et de la réalité de ses décisions.
Loi et circulaire d'application conduisent donc à quelques observations, à ces quelques observations que je vous ai annoncées à l'instant.

La première observation, c'est que cette loi est contraignante.
Gouvernement et administration s'évertuent à le nier et proclament le contraire. Ils affirment que son principe, c'est le volontariat pour les communes.
Rien n'est plus faux ! Nos camarades rapporteurs le montreront sans doute en détails cet après-midi. Je veux seulement vous en apporter l'assurance globale.
A la page 5 de la circulaire d'application du 28 juillet 1971, on lit ceci : "La loi - il s'agit de la loi de juillet - institue, pour aboutir au résultat recherché - c'est-à-dire à la contraction du nombre de communes - une méthode qui ne laisse plus l'exclusivité de l'initiative aux seuls Conseils municipaux concernés."
En effet, les fusions, ce n'est pas une nouvelle chose, on pouvait en faire, mais on pouvait en faire, jusqu'à la parution de cette loi, à la demande des Conseils municipaux concernés. Maintenant, on enlève le privilège de cette initiative aux Conseils municipaux.
En bas de la même page 5, on trouve la phrase suivante dans la circulaire de M. Marcellin : "Parmi les différentes solutions possibles, une véritable priorité doit être donnée à la fusion."
Un peu plus loin, à la page 19, et j'y reviendrai dans quelques instants, on s'aperçoit que la contrainte sur les communes est totale puisque, malgré les oppositions des organismes élus consultés, Conseils municipaux d'abord, Conseil général ensuite, il est dans certains cas possible, mais possible aux préfets - j'en parlerai aussi - de prendre la décision autoritaire.
Premier remarque donc : loi contraignante.
Deuxième remarque : on fait beaucoup de cas, dans certains milieux, de l'introduction dans le mécaniste d'application de la loi, du Conseil général, assemblée démocratiquement élue, devant qui le préfet peut faire appel du refus des Conseils municipaux, et l'on nous dit : "Vous voyez bien le caractère démocratique de cette loi, puisque nous en appelons à une assemblée élue."
Observons d'abord que le Conseil général, ce n'est pas les communes, et qu'après avoir consulté les communes, si le préfet n'est pas content de leur décision, il en appelle à d'autres que les communes, même si c'est une assemblée élue, il y a donc bien, dans ce cas même, contrainte sur les communes.
Mais, si le Conseil général consulté se range à l'avis des communes, à ce moment-là le préfet décide, contre l'avis de ces derniers et, ainsi, même en ce cas, il y a contrainte.
Si le Conseil général est du même avis que les communes, la chose, dans certains cas des mécanismes prévus, n'est pas finie et le préfet continue, malgré le refus des deux catégories de collectivités locales consultées, d'avoir le pas sur tout le monde, communes et Conseil général, puisqu'il peut en appeler, et lui seul, à la consultation de la population.
Cela m'amène à la troisième remarque : la consultation de la population, le mini-référendum dont on a parlé. Les partisans de la loi vont disant partout : "Quoi de plus démocratique que cette loi, puisqu'en ultime recours il y a la consultation démocratique de la population ?"
Camarades, ne tombez pas dans ce piège ! Il faut connaître et préciser les

mécanismes de cette affaire.
D'abord, j'ai montré à l'instant mène qu'avant d'en arriver là, à la consultation de la population, les communes peuvent être contraintes à une fusion. Mais cette consultation elle-même, elle n'est pas automatique. C'est le préfet qui a la décision de consulter et vous pensez bien qu'il ne le fera qu'à bon escient.
Il est, en outre, faux de dire, comme on l'a dit et comme le ministre de l'Intérieur l'a écrit, comme on nous en rebat les oreilles, qu'une commune pourra toujours faire un mini-référendum pour avoir l'opinion de ces habitants. Ce n'est pas vrai !
Il y a, à l'appel de la population, à la consultation de la population, des règles qui sont imposées. Il y faut ce que l'on appelle, dans le nouveau jargon administratif, "la majorité qualifiée" du groupe de communes, dans son ensemble, que l'on veut fusionner, cette "majorité qualifiée" étant, vous le savez, les 2/3 des Conseils municipaux groupant la moitié de la population ou la moitié des Conseils municipaux groupant les 2/3 de la population.
Il n'est donc pas vrai de dire que la population d'une commune pourra toujours être consultée. D'ailleurs, le ministre de l'Intérieur ne l'a pas dissimulé ; dans cette fameuse circulaire aux préfets du 28 juillet que j'ai là en mains, à la page 21, au chapitre "Consultation des populations - application de l'article 8 de la loi", il précise, et je lis textuellement : "Appelée référendum intercommunal, la consultation des populations concernées par un projet de fusion à l'article 8 de la loi devient une disposition permanente de notre Droit public. On doit cependant souligner, d'une part, qu'elle concerne seulement le domaine des fusions de communes et, d'autre part, qu'elle exclut toute consultation à l'échelle d'une seule commune". Et comme si M. Marcellin n'était pas sûr que les préfets aient compris il ajoute : "Si un Conseil municipal devait envisager un référendum particulier à l'occasion ou en vue d'une opération de fusion, vous auriez à lui rappeler qu'une telle consultation est dépourvue de valeur juridique."
Par conséquent, ne croyez pas qu'une commune, qu'un Conseil municipal, contrairement à ce que le pouvoir raconte, aura toujours la possibilité de consulter sa population.
La quatrième remarque générale que je voudrais faire maintenant porte sur le rôle que cette loi donne aux préfets. Ce sont des pouvoirs exorbitants ! C'est lui, en définitive - pardonnez-moi cette expression familière -qui "tire toutes les ficelles !"
D'abord, c'est lui qui déclenche les opérations. Il y a bien - je n'en ai pas parlé parce que vous connaissez le système - au départ du processus l'élection et le travail de la Commission d'élus, cette Commission de 15 membres présidée dans chaque département par le président du Conseil général et qui comprend, outre lui, 4 conseillers généraux désignés par l'Assemblée départementale et 10 maires élus par les maires du département. Cette Commission d'élus a six mois pour travailler, vous le savez, et elle doit préparer un projet de fusions et de regroupements... mais, attention ! Un projet seulement, car l'article 2 de la loi est précise et formée à la fois, il dit, je cite textuellement : "Au vu d'un projet établi par une Commission d'élus spécialement constituée à cet effet dans

chaque département, le préfet dresse pour l'ensemble du département un plan des fusions de communes à réaliser et les autres formes de coopération intercommunale à promouvoir."
C'est donc le préfet, et le préfet seul, qui dresse et arrête le plan de fusions et de regroupements, qui le propose et qui, par conséquent propose ce qu'il veut M. Marcellin le précise bien dans cette circulaire que j'évoquais tout à l'heure puisqu'il est dit, à la page 10, lorsqu'il s'agit du plan : "C'est en votre qualité - écrit-il aux préfets - de représentant de l'Etat que le législateur vous a donné compétence pour arrêter ce Plan. En fonction de cette conception, vous ne serez pas lié par les décisions et les conclusions de la Commission d'élus."
La chose est claire, la chose est nette, la Commission d'élus proposera mais le préfet n'est pas tenu de suivre, le préfet a toute latitude et toute liberté pour proposer ce qu'il veut.
Ensuite, en cours de procédure d'application de la loi, c'est encore et toujours le préfet, et le préfet seul, qui peut décider, nous l'avons dit tout à l'heure, la consultation des populations.
On a bien essayé, au cours de la discussion parlementaire, de donner un droit de saisie de la population à l'Assemblée départementale. Le gouvernement et le ministre de l'Intérieur s'y sont vigoureusement apposés.
Mais, il y a plus ! Dans certains cas et à certains stades de la procédure, les pouvoirs du préfet, dont je vous disais tout à l'heure qu'ils étaient exorbitants, sont confirmés.
C'est ainsi que, si une proposition de communauté urbaine est refusée par les villes concernées, le préfet crée d'office un district.
C'est ainsi que si une proposition de district ou de syndicat à vocation multiple est rejetée et par les communes et par le Conseil général, le préfet crée d'office - il n'y a pas dans le texte "peut créer" - est tenu de créer un syndicat de programmation des équipements.
Jamais, je crois, dans l'histoire de la République de tels pouvoirs avaient été donnés aux préfets, leur permettant ainsi, le cas échéant, de violer les sentiments et les choix de nos communes !
La cinquième et dernière remarque générale que je voudrais faire est la suivante : au bout de tout cela, y-a-t-il au moins pour les communes l'espoir d'une meilleure administration ?
Oh certes, il faut le dire, il peut en résulter de-ci delà - et je le crois personnellement davantage dans le tissus urbain des agglomérations que dans les communes rurales - il peut en résulter certaines facilités pour certains problèmes comme la disposition des sols ou l'harmonisation des équipements, mais à la vérité, cela est très limité.
Ceux qui attendent de cette loi une solution aux difficultés actuelles si graves, si inquiétantes, si dramatiques parfois de nos communes, ceux-là se trompent ou bien nous trompent. Quand M. Marcellin écrit dans sa toujours fameuse circulaire à la page 5, la phrase suivante :
"L'objectif global à atteindre est donc la création là où elle n'existe pas encore de collectivités capables d'assurer au meilleur coût une administration

dynamique ainsi que des équipements et des services efficaces."
Lorsqu'il écrit cela, il se trompe ou plus exactement il nous trompe.
Car ce n'est pas vrai que les difficultés disparaîtront parce qu'il y aura une communauté urbaine à la place de 5, 10, 15, 30 ou 50 communes. Ce n'est pas vrai que ces difficultés disparaîtront parce qu'il y aura un district ou un syndicat à vocation multiple à la place de plusieurs communes, car à la vérité, les difficultés que nos communes ressentent, si elles peuvent avoir quelquefois, c'est indiscutable, des origines dans leurs structures mêmes, elles sont surtout, nous le savons, le résultat de l'insuffisance des moyens mis à leur disposition, et que la première solution à apporter à leurs problèmes et à leurs difficultés est, comme on l'évoquait tout à l'heure avec juste raison, la réforme des finances locales.
Le gouvernement se garde bien de la proposer, cette réforme dont il parle depuis des années ! Au contraire, au fur et à mesure que passent les mois et les années, il ne cesse de transférer sur les communes des charges nouvelles auxquelles certains de nos camarades tout à l'heure ont fait allusion les fonds de concours pour les routes nationales, le transfert de la voirie nationale secondaire à la responsabilité des Conseils Généraux, la diminution des subventions de l'Etat, dont l'exemple le plus frappant est constitué par les subventions pour les constructions scolaires, l'indice de référence, le prix moyen de la classe forfaitaire qui a été fixé par M. Christian Fouché en 1963 et depuis cette date le gouvernement se refuse à relever ce critère tant et si bien que la plupart de nos constructions scolaires maintenant réalisée par nos communes se trouvent de ce fait de l'insuffisance du critère de référence subventionnées aujourd'hui à moins de 50%.
La dernière en date, d'ailleurs, de ces manœuvres du gouvernement sur le plan financier contre les communes et l'aggravation de leurs charges a été la disposition votée dans la loi rectificative des finances de 1970, cet article de loi qui a prévu pour donner satisfaction à une certaine catégorie de Français que sont les commerçants et les petits artisans, la réduction de trois points de résultat de la patente, ce qui va continuer encore cette année, et vous vous êtes tous aperçus vous qui êtes maires, conseillers municipaux ou conseillers généraux à l'étude de la préparation de vos budgets départementaux ou communaux de 1972. Vous vous êtes aperçus avec étonnement que la croissance régulière de la valeur de votre centime communal a cessé, quand cette valeur n'a pas brusquement baissée et dites-vous bien qu'en 1972 elle va baisser encore par l'application de cette disposition législative.
Tels sont, mes chers camarades, les critères, les observations qui ont finalement conduit le Parti et son groupe parlementaire dans les assemblées du Parlement à voter contre cette loi.
Cela ne signifie pas bien entendu et je n'aurais garde de faire cette remarque, cela ne signifie pas bien entendu que les Socialistes soient figés dans un conservatisme étroit et n'admettent pas la nécessité des adaptations rendues indispensables par l'évolution des techniques, par l'accroissement des besoins d'équipements collectifs et par le développement des phénomènes

d'urbanisation.
D'ailleurs, sur ce plan, un camarade le rappelait tout à l'heure, et il avait raison, nous sommes-nous, Socialistes, depuis longtemps et nous nous sommes prononcés depuis longtemps en faveur de la coopération intercommunale, domaine dans lequel les municipalités Socialistes ont souvent donné l'exemple, mais coopération inter-communale volontaire et non pas imposée.
Voilà, mes chers camarades, et j'en ai terminé, la présentation rapide et générale de la loi qui doit faire l'objet de nos débats de cet après-midi.
(Applaudissements)
Je suis sûr que de notre discussion de cet après-midi nous emporterons tous des éléments et des arguments susceptibles d'aider les Socialistes élus de nos conseils municipaux et de nos conseils généraux dans l'application de la loi actuellement en cours dans tous les départements, action que nous poursuivrons pour la défense, la liberté et la dignité de nos collectivités locales.
(Applaudissements)

Le président - Camarades, merci à Maurice Pic de ce rapport qui servira d'introduction générale aux débats de cet après-midi.
Je donne la parole à Arthur Notebart, rapporteur de la Commission de vérifications des mandats.

Arthur Notebart
Mes chers camarades, voici le résultat de votre Commission qui, en vérité, n'a pas pu se situer dans le cadre de vérification des mandats exacte, mais de contrôle des participants, ce qui, vous le verrez, est encourageant :
549 camarades sont présents, représentant 86 départements ou fédérations d'élus Socialistes.
Sauf erreur, les fédérations suivantes ne seraient pas représentées, peut-être certains camarades ont-ils négligé de se faire pointer à l'entrée et je les invite à le signaler. Il ne manque simplement dans les présents : les Hautes Alpes, les Alpes Maritimes, l'Aveyron, le Cantal, la Corse, la Haute loire, la Lozère, le Maine et loir et la fédération de la Creuse, qui elle s'est fait excuser car elle est retenue par diverses manifestations.
Ceci fait donc 86 fédérations ou départements français représentés, 8 départements absents et la lecture de la liste de ces départements montre sans aucun doute leurs difficultés.
La Fédération nationale des élus Socialistes est donc aujourd'hui véritablement présente. C'est en fait la France Socialiste qui est personnifiée par vous tous et l'on peut dire que de Marseille à Dunkerque, des Pyrénées à l'Alsace, cela confirme la présence de dizaine de milliers d'élus Socialistes sur le plan national.
Elle souhaite tout simplement que l'ensemble des fédérations si l'on veut là aussi faire un travail utile, avoir un fichier à jour, que l'ensemble des responsables départementaux dès maintenant se préoccupent des questions de cotisations que tout à l'heure nous délibérerons, permettant au prochain Congrès

Fondation Jean-Jaurès

d’avoir un fichier à jour. Mais j’insiste pour nous bien sûr mais aussi pour la presse et le pays : 87 départements ont des élus Socialistes présents, c’est la preuve que le Parti se porte bien.
(Vifs applaudissements)

Le président - Camarades, je n’ai pas de commentaires à ajouter au rapport suffisamment éloquent d’Arthur Notebart. C’est la France Socialiste et municipale qui est à Suresnes et c’est la preuve du succès de notre manifestation.
Avant l’interruption de séances, je voudrais vous donner quelques communications pratiques. La Commission des statuts se réunira à 15 heures salle Eugène Fournière.
(Le président donne la composition de la Commission des statuts).
La Commission du programme siégera également à 15 h.
(Le président donne la composition de la Commission)
Y-a-t-il encore des camarades qui désireraient faire partie de l’une ou l’autre Commission ?
(Le président recueille les noms des personnes désirant en faire partie)
La reprise de la séance aura lieu à 15 h.
(La séance est levée)

Coll. Fondation Jean-Jaurès